



Contrat stratégique de filière Mode et luxe 2019-2022

SOMMAIRE

EDITO	3
I. PRESENTATION DE LA FILIERE	4
1. CHIFFRES CLEFS	4
2. ENJEUX DE LA FILIERE	5
1. <i>Les nouvelles technologies numériques, dont l'intelligence artificielle, bouleversent la chaîne de valeur, depuis la fabrication, l'automatisation des processus de prédiction des comportements d'achat jusqu'à la vente des produits.</i>	5
2. <i>Rayonnement international et importance de la place de Paris</i>	7
3. <i>Formation / emploi / compétences</i>	7
4. <i>Capacité industrielle de production et sous-traitance</i>	11
5. <i>Ecosystème entrepreneurial et accompagnement des jeunes marques</i>	11
6. <i>Développement durable, traçabilité et éthique</i>	12
II. LES AXES STRUCTURANTS	15
1. Formations techniques et promotion des métiers de la filière : une formation adaptée pour répondre à des besoins croissants et très qualitatifs	15
2. Transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche, en vue d'acquérir le leadership mondial correspondant à la notoriété de la place de Paris	19
3. Améliorer la compétitivité des PME sous-traitantes et les accompagner dans leur transformation vers l'industrie du futur.	22
4. Financement et accompagnement des entreprises de mode de la filière	25
5. Elaborer un dispositif de traçabilité pertinent pour la filière « Mode et luxe » française	27
6. Impulser une dynamique vertueuse d'économie circulaire à travers la mise en place de deux démonstrateurs de recyclage textile	29
III. AUTRES ACTIONS DE LA FILIERE	32
1. Développement international et attractivité de la place de Paris	32
2. Impulser une dynamique vertueuse éco-responsable à travers la mise en place d'un démonstrateur de valorisation énergétique du cuir	33
IV. GOUVERNANCE ET CALENDRIER DU CSF	35
1. GOUVERNANCE	35
2. COMPOSITION DU BUREAU DU CSF	36
3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CSF	37
4. TABLEAU RECAPITULATIF DES LIVRABLES ET CALENDRIER	40
5. LISTE DES MEMBRES DU CSF	41



Editorial

La France est le premier acteur mondial dans le secteur¹ de la mode et du luxe. Atout majeur de l'économie française, le secteur pèse aujourd'hui plus de 154 Md € de CA et plus de 600 000 emplois. C'est le 1^{er} secteur exportateur du pays.

Inscrits dans l'ADN culturel et économique de la France, la Haute Couture, la création, la mode et le luxe représentent un patrimoine exceptionnel et spécifique qui nous distingue dans la mondialisation. Il est donc capital de protéger cet écosystème, de le valoriser et de le transmettre pour ne pas perdre le contrôle de ce qui fait notre identité et notre force, tout en alliant innovation et savoir-faire traditionnels.

De là l'importance de l'excellence de la formation initiale et continue, mais aussi de la transmission des savoir-faire ou de l'acquisition de nouvelles compétences.

En France, les TPE et les PME irriguent l'écosystème de la mode et du luxe. La filière a donc un rôle crucial à jouer pour soutenir et accompagner ces entreprises hétérogènes essentielles, dispersées sur le territoire. Face aux révolutions numérique et technologique, les grands groupes, qui sont déjà très engagés dans cette transition, doivent sensibiliser et protéger leurs sous-traitants pour sécuriser la production dans un contexte de croissance.

Plus que jamais, le triptyque coût / qualité / délai se retrouve, avec la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, au cœur des enjeux de la compétitivité dans un monde où le rapport au temps et à la distance est aboli.

L'enjeu de ce Comité stratégique est de permettre à la filière de maintenir sa prééminence, en se donnant les moyens d'accompagner sa croissance.

Plusieurs projets décisifs pour la compétitivité, s'inscrivant dans 4 thématiques, seront mis en place :

1/ Formation / emploi / compétences :

- mettre en place un écosystème de formation, notamment technique, adapté pour répondre aux besoins de recrutement de la filière et revitaliser les métiers techniques de la mode et du luxe
- accompagner la mise en place d'un pôle d'excellence d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, se situant au plus haut niveau mondial

2/ Capacité industrielle de production / sous-traitance

- accompagner le changement, notamment technologique, de l'outil de production

3/ Ecosystème entrepreneurial et accompagnement des marques dans leur croissance

4/ Développement durable / traçabilité / éthique :

- mettre en place un dispositif de traçabilité
- enclencher une dynamique nationale de recyclage textile avec la mise en place de deux démonstrateurs

En accompagnant les entreprises de la filière mode et luxe, il s'agit de faire éclore et de diffuser de nouvelles compétences, d'améliorer la compétitivité du secteur et, à travers son rayonnement international, celui de la France.

Guillaume de SEYNES

¹ Etude réalisée par l'IFM/Quadrat. Sont pris en compte dans ces chiffres les activités industrielles et de distribution des secteurs de la Haute Couture, le Prêt à porter, la bijouterie, la joaillerie, l'horlogerie, le textile, le cuir, la maroquinerie, la chaussure, la cosmétique et le parfum.

I. PRESENTATION DE LA FILIERE

1. CHIFFRES CLEFS

- **La France est le premier acteur mondial de la mode et du luxe, un secteur en croissance continue dans le monde**
- 154 Md€ de chiffre d'affaires direct, 37,5 Md€ de valeur ajoutée soit 1,7% du PIB (3,1% en tenant compte des effets induits sur l'économie), soit davantage que l'aéronautique et la construction automobile²
- 1 entreprise industrielle sur 13 travaille en France dans le domaine de la mode et du luxe³

- **Force internationale du secteur du luxe**
- **35,7 Md€ de CA à l'export**
- 9 entreprises figurent dans le palmarès des 100 premières entreprises exportatrices françaises
- 1/4 des ventes mondiales sont réalisées par des entreprises françaises⁴
- 3 groupes (LVMH, Kering, Hermès) figurent dans les 10 premiers du CAC 40
- Présence dans 180 pays avec un taux moyen d'export de 86% en 2017 (90% pour certaines entreprises)⁵ ; auquel il faut ajouter les ventes aux clients étrangers en France (50% des 15% du CA réalisé en France)
- Plus de 50% des exportations sont extra européennes⁶
- Une croissance de 4 à 5% par an, dans un marché qui pourrait atteindre 366 à 390 Md€ d'ici à 2025, tiré par les millennials chinois (1/3 du marché mondial) qui génèrent 85% de sa croissance

- **Paris, capitale de la mode, vitrine de tous les savoir-faire français**
- Paris première ville mondiale d'achat de luxe : la mode représente 30% des dépenses des touristes
- 1,2 Md€ de retombées économiques⁷ pour les 6 semaines de Fashion Weeks annuelles (Haute Couture, prêt-à-porter féminin, prêt-à-porter masculin)

- **La filière Mode et Luxe compte plus de 600 000 emplois directs en France et 1 million d'emplois indirects⁸**

- **Le marché de consommation nationale reste considérable**
- La mode est le deuxième marché de consommation en France : 64 Md€, dont 41,2 Md€ (habillement / textile / chaussure / accessoires) derrière l'agro-alimentaire (159 Md€), devant les achats de véhicules (41Md€).
- Plus de 13% des achats aujourd'hui sont réalisés en ligne⁹

- **Les acteurs de la distribution disposent d'un réseau puissant en pleine transformation**
- Les grands magasins, magasins populaires ainsi que les enseignes de l'habillement et de la chaussure forment un réseau de plus de 26 000 points de ventes en France¹⁰; 5 000 points de vente spécialisés pour la bijouterie, joaillerie, horlogerie.
- Ils représentent près de 200 000 emplois et réalisent un chiffre d'affaires d'environ 35 Md€

² Etude réalisée par l'IFM / Quadrat. Sont prises en compte dans ces chiffres les activités industrielles et de distribution des secteurs de la Haute Couture, le prêt à porter, la bijouterie, la joaillerie, l'horlogerie, le textile, le cuir, la maroquinerie, la chaussure, la cosmétique et le parfum.

³ Source : INSEE / DGE

⁴ Source : Deloitte – Global power of Luxury Goods

⁵ Source : Comité Colbert 2017

⁶ Source : *Positionnement de gamme et compétitivité : les enseignements du secteur du luxe français*, Lionel Fontagné. PSE-Ecole d'économie de Paris - Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Décembre 2013

⁷ 300 M€ pour les défilés et les événements, 140 M€ de dépenses directes, 720 M€ pour les salons spécialisés.

⁸ Source IFM / Quadrat

⁹ Source IFM

¹⁰ Source : Alliance du commerce

2. ENJEUX DE LA FILIERE ¹¹

Comme l'ensemble du tissu industriel français, la filière mode et luxe est confrontée à de nouvelles problématiques : émergence de façons inédites de produire et de vendre nécessitant l'adaptation des compétences et des métiers, politique d'excellence en recherche et développement, déploiement de technologies innovantes, besoins en financement, transmission d'outils de production, attention particulière à porter aux ressources, à l'environnement et à l'éthique, transformation radicale des consommateurs, importance de l'expérience client. La filière joue un rôle de précurseur et d'amplificateur des tendances lourdes relevées dans l'industrie et dans la société.

Caractérisée par une grande diversité d'acteurs et de métiers répartis sur le territoire, la filière est composée de grands groupes, enseignes, PME, créateurs et sous-traitants-fabricants, dont une majorité de TPE. Ses problématiques doivent être partagées par tous car sa compétitivité repose sur les fortes collaborations au sein de la chaîne de valeur.

Parmi les défis à relever, en plus des **enjeux numériques et internationaux**, irrigant chacune des thématiques, quatre apparaissent structurants et ont fait l'objet de groupes de travail spécifiques :

- **Formation / emploi / compétences**
- **Capacité industrielle de production et sous-traitance**
- **Ecosystème entrepreneurial et accompagnement des marques**
- **Développement durable et éthique**

Le savoir-faire et la qualité des produits constituant l'identité de la mode et du luxe français, leurs croissance et compétitivité ne sont concevables qu'à la condition de préserver et de renforcer ces caractéristiques fondamentales.

1. *Les nouvelles technologies numériques, dont l'intelligence artificielle, bouleversent la chaîne de valeur*¹²

L'enjeu est pourtant de conserver un juste équilibre pour préserver, dans tous les métiers du luxe, création et savoir-faire tout en bénéficiant des nouvelles potentialités technologiques, depuis la fabrication, l'automatisation des processus de prédiction des comportements d'achat jusqu'à la vente des produits. Les grands groupes ont déjà entamé cette transition, abritant ou incubant nombre de start-up de la Fashion Tech. Il est temps désormais d'accompagner et de soutenir les TPE et les PME qui constituent l'essentiel de l'écosystème de la mode et du luxe et qui sont désireuses d'intégrer ces nouveaux outils dans la chaîne de valeur.

L'acculturation numérique est un enjeu déterminant pour permettre à la filière de gagner en compétitivité et maintenir son excellence.

C'est un enjeu transversal, que l'on retrouve notamment dans :

1) La création - un enjeu de différenciation

Le développement d'outils prédictifs amplifie déjà les phénomènes de mode et les libertés de création. En les combinant aux données recueillies sur leurs plateformes en ligne, des entreprises dont l'activité est exclusivement réalisée sur Internet, et notamment Amazon, proposent désormais leurs propres collections de vêtements¹³.

¹¹ *Technologie et Soft Power : le cas de l'industrie de la mode et du luxe*, Pascal Morand / Laurence Danon

¹² Onze technologies numériques centrales pour l'avenir de la filière Mode et Luxe ont été recensées dans une étude menée par Alcimed pour le DEFI en novembre 2017 : Cloud, big data, intelligence artificielle, RFID, capteurs, cybersécurité, internet des objets, robotique / cobotique, fabrication additive, drones, technologies immersives

¹³ *Technologie et Soft Power : le cas de l'industrie de la mode et du luxe*, Pascal Morand / Laurence Danon

Pour se défendre, la France possède un atout majeur : sa culture et son image. C'est en renforçant sa créativité, tout en intégrant et en combinant les nouveaux outils prédictifs à ses savoir-faire spécifiques, qui la nourrissent et lui permettent d'exister, qu'elle continuera à se distinguer.

Cela passe également par une personnalisation de l'offre, contre l'uniformisation. Certains acteurs, du luxe notamment, l'ont déjà intégré. D'autres entreprises doivent encore mesurer l'importance de ces atouts et les développer.

II) La fabrication – un enjeu de relocalisation

La maîtrise de la production à la demande, en flux tendu, avec des stocks minimaux, l'amélioration de la coordination entre donneurs d'ordres et sous-traitants (notamment via des systèmes d'informations de qualité, la mise en place des plateformes collaboratives numérisées avec des standards communs, robotisation...) pour raccourcir les délais sont des facteurs de compétitivité. Car le triptyque coût/qualité/délais détermine plus que jamais la relation avec le client, réinterrogeant l'ensemble des chaînes de fabrication¹⁴, mondiales et éclatées.

Plusieurs prestataires, allant de la start-up à des sociétés de service présentes sur ces marchés depuis de nombreuses années, travaillent à proposer des solutions connectant donneurs d'ordres et fabricants pour raccourcir les circuits, à la demande, au prix du prêt-à-porter. De ces évolutions pourraient découler des relocalisations industrielles, qualitatives et sélectives de proximité.

III) La distribution – l'enjeu du « phygital »

Le magasin reste un lieu privilégié d'achat pour les consommateurs. Plus de 80% du chiffre d'affaires du marché de l'habillement est réalisé dans un point de vente physique. Toutefois, le marché en ligne connaît une croissance rapide avec l'irruption de nouveaux acteurs mondiaux surpuissants bouleversant les schémas traditionnels.

Les ventes en ligne portent la croissance partout dans le monde :

- Amazon est devenu le premier distributeur de mode aux Etats-Unis (10% du marché) avec un CA de 20 Md\$ sur le vêtement. Avec une croissance de 25% entre 2015 et 2016 (contre 3% sur le marché total aux Etats-Unis), il ambitionne d'atteindre en quelques années 80Md\$ de CA. En France, il est leader des ventes mode/textile en ligne, et classé dans le top 20 des enseignes de distribution (tous canaux confondus)¹⁵.
- Les ventes en ligne dopent également la croissance du luxe : les ventes supplémentaires générées par le numérique doubleraient d'ici 5 ans.¹⁶

Les enseignes et les marques doivent résoudre l'équation de la juste combinaison des modes de distribution, mélange entre sites Internet performants et magasins d'un nouveau type, qui intègrent tout à la fois une vision régénérée des vendeurs comme ambassadeurs des marques et une palette d'outils innovants pour la gestion des produits (stocks), des prix (yielding), des paiements, et permettant une transformation de l'expérience client. L'une des priorités de la stratégie omnicanale est la complémentarité et la cohérence entre un réseau physique et l'expression de la marque au travers du numérique.

Les marques de luxe en particulier ont déjà épousé les nouveaux codes de communication, de création, de distribution et de consommation. Elles animent des communautés numériques, qui alimentent leurs univers et nourrissent leur rayonnement. Ainsi, 9 des 10 marques françaises les plus populaires sur les réseaux sociaux sont issues du luxe, dont Chanel, en tête avec plus de 30 millions de followers uniquement sur Instagram.

¹⁴ A titre d'illustration, le développement de SewBots : SOFTWARE AUTOMATION a, au terme de 10 années de recherche et développement - dont 8 années financées pour 7,5 Md\$ par l'administration américaine, développé une chaîne totalement automatisée de tee-shirts. Pour profiter de cette technologie, le gouvernement américain impose d'investir aux Etats-Unis. Selon l'Organisation Internationale du Travail, plus de 2/3 des emplois de confection en Asie du Sud Est disparaîtraient si les SewBots étaient généralisés.

¹⁵ Source : *Fashionnetwork*, 15 juin 2018

¹⁶ Selon la troisième édition du rapport *Digital Frontier : The New Luxury World of 2020*, réalisée en collaboration par Exane BNP Paribas et Contact Lab en 2016

Les marques et enseignes de mode innovent fortement pour répondre aux nouveaux modes de consommation à travers le développement de stratégies omnicanales et de l'intégration des technologies au sein du point de vente.

L'accompagnement des entreprises, des hommes et femmes qui les composent, dans l'appropriation de ces innovations, de la conception à la distribution et la modernisation de l'outil industriel, est un axe majeur pour la compétitivité de demain. Les Comités professionnels de développement économique ont un rôle prépondérant à jouer auprès des TPE/PME notamment, pour les aider à acquérir ces volets numériques absolument stratégiques.

2. Rayonnement international et importance de la place de Paris

La force internationale de la filière est portée par le dynamisme et la notoriété mondiale de ses marques de luxe, étroitement liées à l'image de la France et réciproquement.

L'industrie du luxe est un des grands secteurs à contribuer positivement à la balance commerciale. En 2016, il était ainsi un des seuls à avoir affiché un excédent ; une tendance due aux exportations en hausse de 4,5%¹⁷. Cette croissance est portée par l'ensemble des marchés émergents, notamment asiatiques, où la prééminence des grandes marques françaises est reconnue.

Si dans le domaine du luxe, le Comité Colbert¹⁸ fédère de façon originale les initiatives à destination des clientèles étrangères, il est indispensable de maintenir la puissance de la « marque France » et sécuriser l'écosystème (créativité, savoir-faire, façonniers, sous-traitants) qui porte l'excellence de la filière. Le rôle des comités professionnels de développement économique (Francéclat, DEFI, CTC)¹⁹ et des pôles de compétitivités (TECHTERA et UPTX), qui participent fortement à cette dynamique collective par le biais de salons internationaux (Première Vision, Salon international de la lingerie, Who's Next, Tranoï...), d'information réglementaire, d'actions ciblées envers des acteurs internationaux ... est déterminant. Ils doivent, de l'avis de tous les professionnels, poursuivre leurs actions.

Le projet d'accélérateur pour les marques (projet 4) inclura un volet développement international.

Enfin, l'attrait d'une ville-marque : Paris, capitale mondiale de la mode, vitrine de tous les savoir-faire de la France est centrale pour ce rayonnement. Dans l'écosystème de la mode et du luxe, les Fashion Weeks parisiennes tiennent une place déterminante. Elles sont l'un des symboles de la prééminence de la France, avec 300 défilés de 60 nationalités différentes, et surclassent toutes les autres par leur nombre de participants. Alliée à la Fashion Tech française, elles portent le succès de la croissance. Il est donc indispensable pour Paris de continuer à innover, progresser et maintenir absolument sa position dominante, appuyé en cela par l'action du DEFI.

3. Formation, emploi et compétences

Si les grands groupes de luxe, et marques de mode font face à une abondance de profils en marketing, création ou distribution, 72% des dirigeants des PME/ETI de la filière constatent des difficultés de recrutement. A l'image de nombreux autres secteurs industriels, c'est un des premiers freins à la croissance.

Une difficulté en forme de paradoxe : d'un côté, le secteur de la mode et du luxe est particulièrement attirant pour les jeunes générations et les candidats affluent dans les formations liées à la création²⁰. D'un autre côté, les formations techniques peinent souvent à attirer élèves et étudiants, alors qu'elles sont essentielles pour

¹⁷ Source *Le journal du Luxe*

¹⁸ 82 maisons françaises du luxe et 16 institutions culturelles

¹⁹ Comité Francéclat (Comité Professionnel de Développement économique de l'Horlogerie, de la Bijouterie, de la Joaillerie, de l'Orfèvrerie et des Arts de la Table), DEFI (Habillage), CTC (Comité professionnel de développement Cuir, Chaussure, Maroquinerie)

²⁰ Importance du nombre de formations dont le niveau relatif, dans le contexte de la concurrence internationale entre les Ecoles et universités, est à relever.

l'acquisition des compétences requises pour que l'ensemble de l'écosystème mode-luxe-matières soit compétitif, innovant et créatif.

On retrouve ainsi dans la filière, de façon accentuée, une dualité présente dans tous le système économique et industriel français : les formations et activités immatérielles et non techniques attirent davantage que les formations et activités matérielles et techniques.

Ce point doit cependant être nuancé par l'attirance des jeunes générations pour les deux extrêmes de la technologie : d'une part pour la Fashion Tech, sa numérisation, robotisation ..., tout l'ensemble « High Tech » de la mode. D'autre part par le savoir-faire artisanal, de la main, l'artisanat (« Low Tech »). L'industrialisation, l'automatisation, la « Mid Tech » traditionnelle et indispensable à la bonne marche de la filière, reste en revanche toujours à l'écart de cette tendance.

La question doit être réévaluée dans l'ensemble des différentes segmentations de formation initiale :

- enseignement secondaire / enseignement supérieur ;
- enseignement technique / enseignement non technique ;
- enseignement professionnel / enseignement général ;

... mais aussi dans le domaine de la formation continue, axe déterminant pour permettre aux entreprises de production de rester en permanence en phase avec les donneurs d'ordre et plus généralement d'optimiser la compétitivité globale prix et hors prix.

I) Formation initiale

La formation initiale joue un rôle fondamental, dans tous les registres et à tous les niveaux. La compétitivité de l'univers mode-luxe-matières s'appuie sur la richesse des compétences multiples de haut niveau en création, management et technique/technologie. Son avenir réside dans le maintien, la transmission, le développement constant de ces compétences, ainsi que sur la manière dont elles incorporent les innovations à tous tes niveaux, notamment numériques.

Or la formation initiale souffre parfois d'un manque de lisibilité, lié à la complexité et l'hétérogénéité des secteurs (textile-mode-cuir), filières (technologique, création, marketing/management), statuts (public, privé, CCI), niveaux (CAP, Bac pro, BTS, Licence pro, DSAA, ingénieur, certifications IFM...), types de certifications, (diplômes issus de différents ministères, titres, certificats d'écoles...) ...

Ainsi cette apparente richesse recèle de fortes disparités, des faiblesses et des risques qu'il convient de circonscrire comme :

- inadéquation de certains cursus au regard des besoins des entreprises
- fragilisation des cursus et écoles en raison de la disparité des établissements
- à l'instar du personnel des entreprises, vieillissement des formateurs/professeurs avec déjà le constat de pertes de savoir-faire.

Dans le domaine de la formation initiale technico-professionnelle en particulier, face à l'accélération des départs naturels et à la forte croissance du secteur, un des principaux enjeux est d'organiser la gestion de la croissance notamment par le recrutement d'une future génération d'artisans, d'opérateurs qualifiés, mais aussi de nouveaux profils dans tous les métiers.

Il est important de faire connaître l'ensemble des compétences attendues dans ces métiers et que la filière, avec l'aide de l'Etat, s'organise pour attirer des talents dans le champ technique. Il importe de faire la promotion de ces métiers, dans une communication globale, reprenant et amplifiant les nombreuses initiatives²¹ existantes,

²¹ PIA Perfect porté par UNITEX, actions ponctuelles comme celles du groupe Chargeurs à la journée nationale des jeunes, action « top vendeur » et « promotion des métiers » initiées en juin par la distribution...

mais aussi par l'adaptation de la nomenclature des métiers et de leur appellation, décourageante dans bien des cas.

Il convient également de réformer les programmes et les parcours, d'adapter la vitesse d'actualisation des programmes à celle de l'évolution de l'industrie au sens large, d'écarter toute forme de regroupement artificiel entre les champs de compétences et les programmes. Etant donné le très haut niveau de spécificité requis, il est indispensable, d'une façon générale, d'y intégrer davantage les technologies et les acquis de la quatrième révolution industrielle.

Parallèlement, les formations relatives aux métiers d'art doivent être préservées, en liaison étroite avec les secteurs auxquels ils sont liés (ex : broderie et Haute Couture / prêt-à-porter de luxe). La recherche de masse critique pour les CFA ne doit pas conduire à l'élimination de formations de niches indispensables à la création, aux métiers d'art et à la Haute Couture. Il s'agit au contraire de les préserver tout en intégrant les aspects liés à l'innovation, afin que les élèves ainsi formés soient aussi à l'aise avec les aspects contemporains qu'avec l'indispensable préservation des savoir-faire.

Par ailleurs, en matière de création, le niveau des écoles et des formations n'est pas à la mesure de ce qu'il devrait être dans le pays se situant au premier rang mondial dans la mode et le luxe. Aller plus loin suppose de façonner un champion mondial, apte à assurer une prééminence à tous les niveaux face à la concurrence académique notamment américaine et britannique, et bientôt chinoise. C'est dans cette perspective que la Fédération de la haute couture et de la mode a pris l'initiative de réunir l'IFM et l'Ecole de la Chambre syndicale de la couture. L'ensemble nouvellement constitué est appelé à jouer un rôle structurant. *Il fait l'objet d'un axe stratégique de la politique de formation.*

Enfin, dans le champ de l'Enseignement supérieur, le Comité Stratégique de Filière, dans sa précédente configuration, a d'ores et déjà créé la Conférence des Ecoles Supérieures de Mode (CESUM), réunissant des Ecoles de tous statuts, aussi bien tournées vers la création que vers la technologie, partageant le projet de constituer un écosystème de formation de haut niveau sur la scène internationale. *Dans le cadre de l'axe stratégique de la politique de formation, il conviendra de le renforcer.*

II) Formation continue

A l'heure où les métiers se transforment et requièrent toujours plus d'exigence, la formation continue, notamment dans les métiers techniques, s'impose toujours plus et à tous les niveaux. Elle y est d'autant plus importante qu'elle concerne aussi bien les donneurs d'ordre que les sous-traitants et qu'elle se prête à une coopération active entre les différents acteurs de la chaîne de valeur. Il s'agit tout autant de préserver et renforcer les savoir-faire, que permettre leur accomplissement dans un contexte de l'accélération des cycles et du temps.

L'acculturation numérique et technologique doit être renforcée et élargie, dans une filière où 50% des salariés sont ouvriers. La mise en place des EDEC est à cet égard un levier de compétitivité important, tout comme le sont les nouvelles approches pédagogiques basées sur l'enseignement à distance qui permettent aux salariés des TPE / PME de se former en ligne en restant sur leurs sites de production.

Il s'agit plus généralement de préserver, conforter, développer et transmettre les savoir-faire, et veiller à ce qu'ils ne disparaissent pas lorsque les marchés évoluent. La joaillerie, qui a profité de la crise de 2008 pour former ses sous-traitants, monter en gamme et prendre de nombreuses parts de marché lorsque la demande est repartie, est un exemple à étudier.

Dans le domaine de la distribution enfin, la formation continue des vendeurs est aussi majeure pour accompagner la transformation de ce maillon clef dans la compétitivité de la filière. Il s'agit aussi bien d'acquérir les connaissances numériques indispensables à la distribution (physique ou en ligne), que renforcer sa culture de mode, s'approprier les enjeux du développement durable, apprendre de nouvelles techniques d'interaction avec le client... Des compétences d'autant plus importantes qu'elles sont des facteurs de différenciation par rapport au commerce en ligne.

Quel que soit le secteur de la filière concerné, la formation continue est un facteur de compétitivité déterminant.

En utilisant des outils complémentaires, souples, développés notamment avec les partenaires sociaux, comme le certificat de qualification professionnelle (CQP), les professionnels peuvent compléter les diplômes de l'Éducation nationale et les parfaire par des modules courts, professionnalisants, nécessitant un nombre d'heures d'enseignement réduit. Les travaux menés par OPCALIA Textile-Mode-Cuirs avec les fédérations professionnelles portent cette dynamique. Le secteur joaillerie utilise déjà avec succès ces dispositifs.

Par ailleurs, le dispositif de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) pourrait être généralisé dans un secteur où la formation initiale est souvent minimale.

La filière peut également proposer des passerelles vers un retour à l'emploi, en rendant les métiers accessibles à toutes et à tous à travers des actions de sensibilisation et la mise en œuvre de formations professionnelles. Les initiatives expérimentales menées dans le cadre de TRANS-FAIRE ou de PIA PERFECT visant à développer un outil de rencontre entre les compétences des candidats à l'emploi d'une part, celles attendues par l'employeur et celles issues des référentiels des certifications méritent d'être citées en ce qu'elles constituent des opportunités potentiellement intéressantes pour faciliter le retour à l'emploi. À signaler également le travail mené par l'Association Jean-Luc François²², ou celui dans le secteur textile par INNOTEX²³ et PROMOTEX²⁴ avec la Région, la métropole de Lille et le département du Nord à destination des bénéficiaires du RSA. Ce dispositif s'appuie sur plusieurs axes : la sensibilisation des demandeurs d'emploi aux besoins et opportunités de la filière, une méthodologie complète en partenariat avec les structures à vocation sociale et les référents RSA pour guider les bénéficiaires contre l'abandon, favorisant un retour à l'emploi ou la création d'entreprise. Après 2 années et demi, les résultats sont positifs et encourageants tant sur les activités salariales qu'entrepreneuriales.²⁵ Le CSF s'engage à communiquer largement sur les initiatives existantes afin qu'elles puissent inspirer les collectivités.

La formation peut également faciliter la transmission et la reprise des ateliers de production classiques et les ateliers de métiers d'art. Si la valorisation immatérielle des savoir-faire reste un sujet important à traiter, la transmission des savoir-faire doit s'anticiper dès à présent, alors que la génération des baby-boomers part, en nombre, à la retraite. Celle-ci demande en effet souvent 2 à 3 ans d'accompagnement, qu'il est indispensable d'intégrer largement dans un plan de formation conçu bien en amont.

En résumé, il est impératif de préserver, développer et promouvoir un système de formation renouvelé – tant initiale que continue – spécifique, de haute qualité, organisé en réseau, doté de moyens humains et pédagogiques à la hauteur des enjeux, permettant de préserver les compétences techniques/savoir-faire spécifiques à maintenir et transmettre, les compétences nouvelles (à savoir anticiper), la pluri-compétence nécessaire, en particulier dans les petites et moyennes structures. *Un second axe structurant est constitué par la réunion des enjeux de formation initiale et continue à dimension technique.*

Enfin et sous un autre angle, de nouveaux environnements vont voir le jour : responsabilité des branches en matière d'alternance (apprentissage et professionnalisation), de certification professionnelle et d'anticipation (GPEC), nouveaux « opérateurs de compétences », élaboration des diplômes, campus des métiers... L'enjeu est de mettre en place un projet national lisible, cohérent, attractif, fédérant dans un même ensemble les cursus de différentes natures, articulant la formation initiale et la formation continue et s'inscrivant dans les réformes en cours²⁶.

²² En Ile de France et Hauts de France

²³ INNOTEX est un incubateur de projets textiles à finalité de création d'entreprises. Acteur du développement économique régional depuis plus de 15 ans, il maîtrise le processus d'accompagnement mis en œuvre pour l'incubation de projets textiles et de créations d'entreprises.

²⁴ PROMOTEX, créée en 1996 à l'initiative des deux syndicats professionnels UIT Nord et URIC-UNIMAILLE accompagne les entreprises et les salariés du secteur Textile-Habillement dans la mise en œuvre des actions décidées (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, développement des formations, développement économique)

²⁵ Sur les territoires de Lille, Tourcoing, Roubaix et Cambrais, 204 allocataires du RSA ont été suivis pour une activité salariale ou entrepreneuriale, 27 allocataires du RSA ont été orientés vers un emploi (CDI, CDD, formation, POE...) dont 4 en créations d'entreprises.

²⁶ Notamment dans le cadre du PIA, CNI, EN, PIC etc.

4. Capacité industrielle de production et sous-traitance

La compétitivité de la mode repose sur l'ensemble des acteurs de l'écosystème, et notamment sur les sous-traitants de rang 1, dans leur capacité à se structurer pour pouvoir répondre de manière réactive à une demande en croissance et acquérir ainsi des parts de marché.

Or la trésorerie nécessaire à la couverture du cycle d'exploitation est souvent bien supérieure au niveau des fonds propres de l'entreprise. A fortiori, ce besoin s'accroît avec la croissance des commandes qui peut être particulièrement rapide en cas de succès, nécessitant des investissements structurels (personnel, installations...) pour accompagner et pérenniser le développement de l'activité²⁷. Le financement du développement lié à la croissance et la confortation des hauts de bilan sont des enjeux majeurs d'un secteur qui pâtit de la méconnaissance de ses spécificités par le secteur financier, et du manque de lisibilité ou d'adaptation des dispositifs existants.

Les sous-traitants doivent adapter leurs processus de production, notamment pour les raccourcir, en améliorant la coordination entre donneurs d'ordre et sous-traitants (notamment via des systèmes d'informations de qualité), en innovant (utilisation de l'intelligence artificielle, robotique, cobotique...), en renforçant la traçabilité (RSE et origine de fabrication). Ils doivent également travailler sur la flexibilité de la fabrication notamment dans le cuir et l'habillement, et diversifier leurs clients, y compris à l'international, sans avoir souvent de grandes visibilités sur leurs commandes.

Afin d'identifier des voies de progrès communes, le CSF propose d'accompagner les entreprises en réalisant un diagnostic 360° permettant de dresser un état des lieux analysant les forces et les faiblesses du secteur, avant de les accompagner dans leur stratégie avec un accélérateur dédié. *C'est l'enjeu du projet structurant 3.*

5. Ecosystème entrepreneurial et accompagnement des marques

Le modèle économique des créateurs de mode repose sur des besoins spécifiques avec un cycle d'exploitation très long du fait du décalage entre création/fabrication (année n-1) et distribution/recettes (année n) ; état encore exacerbé par la multiplication du nombre de collections et pré-collections.

De ce fait, nombre de marques émergentes ont besoin de dispositifs de financements, à court et moyen terme, particuliers. Si certains dispositifs existants ont pu favoriser le développement de marques émergentes, ils n'en demeurent pas moins relativement sous-dotés, et susceptibles d'être améliorés. C'est le cas en particulier du dispositif de l'IFCIC.

Au-delà des besoins de financement, les jeunes marques, souvent prises dans le tourbillon de la création et le lancement de leurs collections, négligent le développement économique de leur maison. Peu aguerries aux réalités de gestion, elles ont besoin d'être accompagnées dans leur structuration entrepreneuriale, afin de maîtriser les fondamentaux d'entreprise, de l'expérience client et de la chaîne de production (fabrication, gestion de stock, communication ...), rassurer leurs fonds d'investissement, et ainsi pérenniser la viabilité de leurs modèles économiques.

C'est le triple enjeu du projet structurant 4, qui propose une chaire sur les nouveaux modèles économiques de la mode, un accompagnement des marques et la confortation des moyens de l'IFCIC.

²⁷ Pour les sous-traitants de rang 1 en joaillerie, l'amorçage des machines en or représente un investissement très important (10kg d'or = besoin en trésorerie de 400 000 €). La caution mise en place sur le financement de stocks additionnels d'or a permis de résoudre ce problème de liquidité et en 15 ans, aucun de ces sous-traitants n'a été mis en défaut de remboursement.

6. Développement durable et éthique

L'accélération des temps de la mode et du renouvellement des collections, engagée par des acteurs de la « Fast Fashion », touche désormais toutes les entreprises du secteur concernées par les problématiques environnementales (pollution, déchets, gaspillage) et sociales (respect éthique et humain des travailleurs). Elle réinterroge la chaîne, complexe et mondiale, des acteurs et des sous-traitants, de la matière première à la confection et la distribution.

Toujours plus sensible à ces sujets et à la responsabilité des acteurs, le consommateur²⁸ s'attend à ce que le produit réponde à des critères d'origine, de proximité, de respect des normes et de l'environnement (utilisation raisonnée des ressources, écoconception, gestion des fins de stocks et de la fin de vie des produits, mesures de prévention de la pollution). Dans le même temps, il s'interroge et/ou doit être informé des coûts humains et environnementaux induits par ces produits « jetables » à très bas prix.

Si la question de la responsabilité sociétale et environnementale est déjà bien prise en compte par nombre d'acteurs de la filière de la production à la distribution, un renforcement de la prise en compte des facteurs écologiques, éthiques et durables constitue une opportunité nouvelle sur laquelle capitaliser. Elle peut permettre de consolider et renforcer les avantages concurrentiels des entreprises vertueuses (entreprises textiles en particulier) par les critères de transparence éthique, flexibilité accrue, km0 etc.²⁹, le made in France et le sourcing de proximité offrant des critères de durabilité et de qualité (conditions de travail, application de REACH³⁰ etc.) certains.

Plusieurs axes de réflexions sont ainsi engagés par la filière et notamment dans les domaines de :

1) La traçabilité

Comme dans l'agroalimentaire et de nombreux autres secteurs industriels, la mise en place d'une traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement (par l'utilisation de la blockchain, des tags RFID ou autres...) permettra de partager la carte d'identité du produit avec le consommateur. Ce service permettrait également l'authentification des produits de luxe. La contrefaçon coûte chaque année au secteur plusieurs milliards d'euros.

La joaillerie a déjà mis en place des réponses dans le domaine de l'or et du diamant qui lui permettent de lutter contre la contrefaçon avec le Responsible Jewellery Council (RJC³¹).

La filière lin est également avancée avec une marque déposée par la Confédération européenne du lin et du chanvre, assortie d'une certification par le Bureau Veritas Certification (BVC) de chaque étape de transformation et de commerce, le Club Masters of Linen garantissant une traçabilité 100% européenne à chaque étape de la transformation, de la plante au fil (filature, tissage ou tricotage, commercialisation).

Dans le secteur de la laine, le groupe Chargeurs a récemment mis au point un dispositif de traçabilité, qui repose sur la technologie Blockchain depuis le mouton jusqu'au point de vente avec Organica et la marque « Amédée 1851 ».

²⁸ *The True Cost*, Andrew Morgan – 2015

²⁹ Comme le soulignait Peter Doeringer, professeur émérite à Boston university - Dpt Economics en visite dans le cadre d'une mission cluster de l'Ouest, et contrairement aux autres clusters suivis en Europe dans la Mode (notamment Carpi Italie-Nottingham GB), le secteur en France rassemble des hautes compétences et une exigence de qualité de fabrication (pas de délocalisation masquée, absence de travail sous-terrain ou d'exploitation de la misère locale), des investissements réguliers et conséquents en matériel et immatériel et une grande fierté nationale – autant de spécificités uniques sur lesquelles communiquer.

³⁰ REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemical substances) : règlement de l'Union européenne entré en vigueur en juin 2007, adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques.

³¹ Le RJC a pour mission de certifier les bonnes pratiques éthiques et environnementales contribuant à la chaîne d'approvisionnement de l'or ou de diamants, de la mine jusqu'à la distribution. Créé en 2005, il regroupe près de 400 membres certifiés par ce système iso de traçabilité mondiale

Ces premières initiatives irrigueront les réflexions générales sur les enjeux de traçabilité de la filière.

C'est l'enjeu de l'axe structurant 5 que de créer les conditions pour la mise en œuvre d'une traçabilité à l'échelle de la filière.

II) Le recyclage

Dans le domaine des matières, 1% seulement des tissus³² qui composent nos vêtements sont recyclés et réutilisés pour en créer de nouveaux. La diversité des vêtements (en termes de matériaux, coloris, d'état...) et la complexité des enjeux économiques, énergétiques... rendent difficiles les choix de procédés de transformation et de destination de ces matières à recycler.

Compte-tenu de l'impact environnemental des activités textiles, depuis la culture du coton jusqu'à la fin de vie des produits, de très nombreuses réglementations d'origine française (REP de la filière textiles d'habillement, linge de maison, chaussures), mais surtout européenne (réglementation REACH sur l'enregistrement et l'autorisation des substances chimiques, les biocides, les émissions de CO₂, l'eau, l'inventaire des meilleures technologies disponibles pour les activités d'ennoblissement...) encadrent les différentes étapes de production et définissent des seuils à respecter par les entreprises industrielles de la filature, du tissage, et de l'ennoblissement situées dans l'UE. Ce corpus réglementaire est en évolution constante et représente un coût de conformité non négligeable pour des PME européennes qui sont concurrencées par des entreprises des pays tiers ne respectant pas les mêmes règles.

La Confédération européenne du textile et de l'habillement (EURATEX) a obtenu récemment deux succès qui démontrent que la Commission européenne prend en compte les enjeux de compétitivité de l'industrie dans l'élaboration de sa politique environnementale : une liste raisonnable de 33 nouvelles substances chimiques CRM (cancérogènes, mutagènes, et toxiques pour la reproduction) dans le textile, les vêtements et accessoires connexes, et les chaussures (hors cuir naturel, fourrure ou peau) (Règlement 2018/1513 applicable à partir du 1er novembre 2020) et la reconnaissance du secteur de l'ennoblissement comme l'un des secteurs éligible aux fuites de carbone pour la période 2021-2030 ce qui rendra possible l'allocation gratuite de quotas de CO₂ pour les entreprises concernées (c'est-à-dire dotées d'une installation de combustion de plus de 20 MW).

En France, la filière REP Textiles d'habillement-Linge de maison-Chaussures a fait l'objet en juillet 2018 d'une mission d'évaluation sous l'égide du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de l'Economie et des Finances, qui -au regard d'un certain nombre de difficultés recensées : grande dispersion du coût net du tri, taux de collecte inférieur aux objectifs fixés, développement insuffisant des débouchés pour le recyclage... - propose deux scénarios d'évolution : une refonte à la marge de la structuration actuelle de la filière ou une refondation complète qui reposerait sur une allocation de moyens adéquats à la recherche et développement, et une mutualisation de certaines actions entre filières REP.

Les projets de démonstrateurs de recyclage textile et cuir s'inscrivent dans cette volonté de structurer une filière nationale plus efficace dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets issus des gisements disponibles en France.

III) Les nouvelles matières et matières durables

Enfin, de nouveaux usages se développent qui touchent les vêtements et les matériaux qui les composent. Les textiles techniques tirent l'ensemble de la filière et ne sont pas loin d'en représenter la moitié aujourd'hui. La recherche de nouveaux matériaux permet de satisfaire l'exigence de durabilité mais permet aussi des fonctionnalités nouvelles, en proposant des vêtements instrumentés et connectés utilisés dans l'aéronautique, la santé et le bien-être, les équipements de protection, le sport, l'agriculture, le bâtiment et le génie civil. Ces textiles résultent d'une diversification par l'innovation des secteurs traditionnels. Ils apportent des solutions à

³² Enquête Newsweek 2016

de nombreux défis (résistance au feu, aux UV, autonettoyants, conductivité électrique, isolation etc.) à développer.

Le développement des possibilités offertes par le lin sont aussi à souligner. L'Europe est en effet le berceau cette plante vertueuse (sans déchet, sans arrosage, protectrice des sols), avec 80% de la production mondiale, répartie sur 90 000 hectares. La promotion de cette fibre constitue une réponse naturelle durable adaptée à nos climats.³³

³³ La Charte EUROPEAN FLAX®, mise en place par la Confédération Européenne du Lin et du Chanvre (CELC), garantit une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement avec des semences certifiées sans OGM, une culture zéro irrigation, rotative, protectrice des sols, des eaux et des écosystèmes, zéro déchet (toute la plante est utilisée), réalisée par une main d'œuvre importante qualifiée et non délocalisable.

II. LES AXES STRUCTURANTS

1. Formations techniques et promotion des métiers de la filière : adapter la formation pour répondre à des besoins croissants et très qualitatifs

Contexte

La filière mode-luxe-matière compte près de 600 000 emplois, les métiers liés à la distribution représentant 3/5^{ème} de ce total³⁴.

Les métiers techniques, qui vont du prototypage/modélisme à la fabrication, figurent tout particulièrement dans des branches telles que le textile (60 000 emplois), l'habillement (35 000) ou la maroquinerie (21 000) auxquelles s'ajoutent la chaussure, la lunetterie, horlogerie, etc.

Dans l'**habillement**, les ateliers concernés constituent un ensemble de grande qualité en savoir-faire. Ils comptent 35 000 emplois, seuil en dessous duquel les savoir-faire encore présents sur le territoire sont exposés, au risque d'amoindrir des expertises de haute technicité indispensables aux productions de la filière. L'importance à porter à ce maillon industriel est déterminante pour sa compétitivité. 15 000 emplois sont directement reliés au luxe, représentant une capacité de 24 millions d'heures de conseils et de fabrication. Ce secteur a un besoin de 2 000 recrutements par an.

Des caractéristiques et problématiques similaires existent dans la **maroquinerie**, où il faut pourvoir les postes suite aux départs en retraite et aux créations d'emploi, et où l'on rencontre également des difficultés à recruter, variables selon les régions. Près de 2 000 postes, particulièrement en production, sont annuellement à pourvoir sur le territoire national. Le fort développement des entreprises de la maroquinerie, et la nécessité pour les maroquiniers de disposer assez rapidement de personnel très bien formé, rend indispensable de repenser des formats de formation adaptés au poste et le cas échéant des formats plus courts, tout en s'appuyant sur les réflexions déjà engagées avec l'Éducation nationale.

Au total, avec les métiers du textile, et notamment de la maille, ceux liés aux ateliers des maisons de haute couture et de prêt-à-porter de luxe et des créateurs de mode, les métiers de la tannerie, de la chaussure, de la bijouterie-joaillerie, de l'horlogerie et de l'optique, c'est à minima **10 000 recrutements par an** auxquels il faut procéder pour la filière, pour des environnements à **caractère technique**, sans compter ici les métiers techniques de la distribution. Paradoxalement, la mode n'a jamais autant attiré, au point que les Fonds d'investissement actifs en formation s'y précipitent parfois davantage encore que dans d'autres industries créatives. Mais ce n'est pas le cas des métiers techniques liés à la mode, qui souffrent souvent d'une image dévalorisée, suite à la crise des années 80, qui ne reflète en rien la réalité du secteur aujourd'hui.

Des métiers techniques qui souffrent, comme généralement dans l'industrie, du fait que nombre d'ateliers et manufactures sont installés dans des territoires ruraux, posant la question des transports ou du logement (notamment pour les apprentis), ou de l'attractivité des territoires pour les encadrants et leurs famille.

A la **difficulté de recruter** s'ajoute la question des **compétences**. Nombre de professionnels constatent une rupture, souvent importante, entre la technicité indispensable attendue sur les tâches de base et les connaissances des jeunes diplômés (BEP, CAP et même BAC Pro), de même que dans la maîtrise des outils et des machines une fois les jeunes recrutés en entreprise. C'est un point essentiel qui doit donner lieu à une collaboration très renforcée avec le ministère de l'Éducation nationale.

Il est indispensable, pour accomplir ce projet global, que donneurs d'ordres et sous-traitants collaborent ensemble, avec les pouvoirs publics, dans le cadre d'une approche collective et d'un exercice sans doute indispensable de partage de la valeur ajoutée permettant de réunir des conditions de valorisation de l'offre

³⁴ Il est toutefois délicat d'établir une distinction nette entre ce qui relève de la distribution et ce qui relève de la production, en raison des ambiguïtés de nomenclature et de la mutation générale des métiers.

d'emplois et d'attractivité des métiers (éléments d'attractivité et de fidélisation), afin de disposer d'une main d'œuvre compétente, mobile, formée aux besoins et exigences de qualité de la filière.

Cela ne pourra être pleinement efficace qu'en s'inscrivant dans une action nationale forte de valorisation des secteurs et des métiers techniques de la mode et du luxe. Elle sera l'occasion de faire part des besoins en emplois et compétences, et de rechercher une nécessaire cohérence des secteurs composant cette filière, notamment dans le contexte de la transformation des OPCA en OPCO.

Il sera également important pour cela de s'appuyer sur les campus des métiers et qualifications sectoriels existants pour relayer et articuler dans les territoires l'ensemble de ces actions. La mise en place d'un campus d'excellence, évoluant en réseau avec les autres campus, permettra à l'ensemble ainsi constitué de se situer à la pointe de l'expertise technique et pédagogique, ainsi que d'optimiser les synergies.

Thème Formation, emploi, compétences

Objectifs

- Identifier et mesurer les difficultés de recrutement
- Lever ces difficultés pour trouver, recruter, pré-qualifier, qualifier, former, intégrer 10 000 salariés en production par an pour la filière (hors entretien) pendant 5 ans
- Développer et adapter l'offre de formations techniques pour l'acquisition et l'évolution des savoir-faire, notamment pour accompagner les 130 000 salariés à métier technique à l'intégration du numérique, de la robotique/cobotique, et aux changements dans l'organisation du travail associés à l'évolution des cycles et aux exigences simultanées de grande qualité et de grande réactivité/rapidité
- Sauvegarder et transmettre les savoir-faire

Pilotage général : Pascal MORAND (FHCM), Marc PRADAL (UFIMH)

Plan d'actions

1. Promouvoir l'attractivité des métiers techniques

- Mener une communication offensive sur les réseaux sociaux et à l'occasion de forums interprofessions, pour présenter les métiers et les conditions de leur exercice, la cartographie globale des formations et des certifications, des expertises et des équipements disponibles, les offres d'emplois.
- Assurer une cohérence nationale des actions de promotion : opérations Portes ouvertes, accueil en stage des jeunes, ateliers hors les murs de démonstration, outils de simulation virtuelle du métier en situation de travail

Pilotes : Pascal MORAND (FHCM) / Marc PRADAL (UFIMH) + coordinateur à identifier

Équipe projet : Branches, CPDE, UFIMH, FHCM (Frédéric GALINIER), FFPAPF, OPCALIA (Xavier ROYER / Stéphanie BERTRAND), AGEFOS, Maison du savoir-faire et de la Création (Karine LECLERCQ MARGRAFF), CNC, État (Ministères concernés)

Livrables, calendrier et coûts

- Création de contenus et campagne de communication sur les réseaux sociaux
- Diffusion de la cartographie globale des formations
- Etablissement et diffusion d'un calendrier national des actions de promotion

Calendrier : entre 2019 et 2020

Coût prévisionnel : 400 K€ financés par les CPDE, OPCALIA et AGEFOS

Clef de répartition : 100 K€ DEFI, 20 K€ CTC, 20 K€ Francéclat³⁵, 150 K€ OPCALIA et AGEFOS³⁶ en 2019

Le solde réparti de façon équitable en 2020

³⁵ Sous réserve de l'adoption du budget 2019 par le futur conseil d'administration de Francéclat

³⁶ Sous réserve de validation par les instances paritaires de la branche – en cours de discussion

2. Aider au recrutement en adaptant le dispositif TRANSFAIRE à chaque contexte régional

Perfectionner/élargir à d'autres régions et secteurs la démarche d'appui au recrutement (méthodes de recrutement, formations préqualifiantes et d'adaptation au poste) qui ont fait la preuve de leur efficacité dans le Grand'Ouest et qui permettent d'accompagner des actifs (demandeurs d'emploi, salarié en reconversion) salariés vers l'emploi et les métiers de la filière.

Pilotes : Laurent VANDENBOR (Mode Grand Ouest/OPCALIA) / Xavier ROYER (OPCALIA)

Équipe projet : Branches, UFIMH, OPCALIA, Pôle Emploi, Conseils régionaux, État (Ministères concernés)

Livrables, calendrier et coûts

1^{er} trimestre 2019 : consolidation des diagnostics des besoins en emplois et compétences

2^{ème} trimestre 2019 : structuration d'un plan d'action national

3^{ème} trimestre 2019 : mise en œuvre du dispositif et lancement du recrutement

Coût prévisionnel : moyens humains à mobiliser pour la transposition, puis la montée en charge du dispositif.

3. Engager un dialogue avec les ministères de l'Education nationale et du Travail pour adapter les programmes d'enseignements et articuler les formations professionnelles, initiales et continues

- Renforcer l'enseignement technique, la technicité, l'enseignement des gestes de base et l'utilisation de l'outil de production dans les formations initiales

- Faire évoluer les formations en alternance (optimiser les modalités des contrats d'apprentissage- formation initiale- et de professionnalisation- formation continue ...) dans le respect des accords paritaires formation de branche

- Développer de nouveaux parcours articulant formation scolaire, professionnalisation et apprentissage, développement de passerelles entre les cursus

- Faire évoluer les certifications (diplômes, titres professionnels, CQP/CCPI)

Pilotes : Pascal MORAND (FHCM) / Marc PRADAL (UFIMH)

Équipe projet : Branches, FHCM (Frédéric GALINIER), UFIMH (Lionel GUERIN), CPDE, OPCALIA / AGEFOS³⁷, État (Ministères concernés)

Livrables, calendrier et coûts

- Révision des programmes d'enseignements techniques initiaux : évolution des diplômes, renforcement de l'enseignement technique dans la formation (augmentation du nombre d'heures de pratique sur machine dans le cadre des CAP et Bac Pro, Habillement notamment), cohérence des cursus, développement des formations en apprentissage

Calendrier : 2019 à 2022

Coût prévisionnel : moyens humains à mobiliser

4. Inciter les entreprises à anticiper les départs en retraite et transmettre les savoir faire

- Mieux valoriser et prendre en compte les formateurs seniors internes aux entreprises

- Accompagner le développement de la formation des formateurs, des tuteurs en motivant les personnes qualifiées à pourvoir ces postes, développement des capacités de formation, à l'instar de la Fabrique qui envisage la mise en place d'ateliers mobiles et provisoires

- Revaloriser le rôle des maîtres d'apprentissage

Pilotes : Laurent VANDENBOR, (Mode Grand Ouest/OPCALIA), Xavier ROYER (OPCALIA)

Équipe projet : Branches, CPDE, UFIMH (Marc PRADAL), La Fabrique (Chantal FOUQUE), FFM (Edgard SCHAFFHAUSER), Haute école de joaillerie (Michel BALDOCCHI), OPCALIA/ AGEFOS, État (Ministères concernés)

Livrables, calendrier et coûts

- Mise en place d'ateliers mobiles et provisoires notamment.

- Certification du maître d'apprentissage, accessible par la formation ou la reconnaissance des acquis de l'expérience

Calendrier : à partir du second semestre 2019

Coût prévisionnel : 200K€/an (100 K€ en 2019)

³⁷ Sous réserve de validation par les instances paritaires de la branche – en cours de discussion

5. Développer des approches de formation innovantes

- Etablir un catalogue des formations en ligne et tutoriels existants (CNAM, autres filières, etc.).
- Développer des outils pour rendre accessibles au plus grand nombre à moindre coût les compétences nécessaires à réussir les transformations majeures vers l'industrie du futur (savoir intégrer un nouveau collaborateur, le fidéliser, être ambassadeur de son entreprise, travailler sur une banque de données collaborative ...)
- Développer de nouveaux outils numériques de formation en alliant la connaissance du geste expert (La Fabrique Mode Grand'Ouest/OPCALIA) et de nouvelles technologies de captation et d'analyse du mouvement (Instituts Carnot - écoles d'Ingénieurs)

Pilotes : Laurent VANDENBOR, (Mode Grand Ouest/OPCALIA), Xavier ROYER (OPCALIA)

Équipe projet : Branches, CPDE, UFIMH (Marc PRADAL), Haute école de joaillerie (Michel BALDOCCHI), FFM, OPCALIA / AGEFOS³⁸, CNAM, État (Ministères concernés), La Fabrique

Livrables, calendrier et coûts

- Catalogue des formations en ligne et tutoriels déjà développés
- Nouveaux parcours et outils pédagogiques d'enseignement à distance

Calendrier : 2019 - 2022

Coût prévisionnel : 200K€ par an (50K€ DEFI/ 50 K€ CTC / 50K€ OPCALIA / 50 K AGEFOS)

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

- Action de communication nationale des métiers
- Coopérations synergiques entre la filière et les différents ministères concernés
- Mobilisation des outils de financements : PIC ou de programmes d'alternance (professionnalisation et apprentissage), PIA...

Modalités d'évaluation du projet

- Nombre de personnes formées et accompagnées (cible 2 000 personnes par an) et taux d'insertion final
- Nombre d'embauches nettes /an (cible 10 000 emplois)
- Augmentation du nombre d'apprentis (cible + 20% par rapport au nombre d'apprentis actuellement dans la filière)

³⁸ Sous réserve de validation par les instances paritaires de la branche – en cours de discussion

2. Transformer l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche, en vue d'acquies le leadership mondial correspondant à la notoriété de la place de Paris

Contexte

Caractérisé par un nombre important d'acteurs hétérogènes, le système français d'enseignement de la mode souffre d'éclatement et de déficit de lisibilité. L'absence de pôle d'excellence identifié, de structuration des parcours supérieurs ou d'enseignement et de recherche reflète par ailleurs une certaine méconnaissance de la réalité économique et des enjeux de la filière. Afin de gagner en rayonnement et à terme de former un nombre suffisant d'encadrants indispensables non seulement à la création et au marketing, mais aussi à la chaîne de valeur et à l'innovation, il est important de lui offrir une taille critique et de le restructurer.

Si le dispositif d'enseignement de la création était adapté au XX^{ème} siècle, où l'essentiel de l'apprentissage et de la transmission se faisait dans les maisons elles-mêmes, il est en déphasage au XXI^{ème} siècle, qui a vu se développer une vraie culture académique dans le champ de la création également. C'est pourquoi, la Fédération de la Haute Couture et de la mode a pris l'initiative de rapprocher l'IFM, très bien positionné dans les classements mondiaux et particulièrement renommé en **management** de la mode, et l'**École de la Chambre syndicale de la couture**, très reconnue dans le **savoir-faire technique** de la couture, afin de constituer une nouvelle École appelée à se situer au plus haut niveau mondial tant en création qu'en management et en savoir-faire.

Il s'agit également de faire en sorte que le nouvel « l'Institut Français de la mode », ainsi constitué puisse avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble du dispositif de formation et soit animatrice d'un réseau d'excellence. Ceci suppose :

- de pratiquer une politique de nivellement par le haut pour l'ensemble de l'écosystème de la filière dans l'enseignement supérieur en plaçant le standard de la **Conférence des Écoles Supérieures de Mode (CESUM)** au meilleur niveau mondial. Ceci concerne également les écoles d'ingénieurs et plus généralement celles tournées vers la technologie et la technique, trois d'entre elles étant membres de la CESUM.
- de constituer un pôle de référence pour l'ensemble des formations techniques (éducation nationale etc.) qui pourront ainsi disposer d'une vision globale de la mode et de son évolution.

Thème

Formation, emploi, compétences

Objectifs

- Faciliter l'intégration de l'École de la Chambre Syndicale au sein du nouvel IFM. La nouvelle entité sera axée autour de la création, du management et du savoir-faire, tout en intégrant technologie et innovation
- Développer la Conférence des Écoles Supérieures de Mode (CESUM) et ses activités : échanges en matière de recherche, partage des connaissances technologiques, enjeux liés à la diplomation, parcours doctoraux, etc.
- Renforcer l'articulation avec le système des communautés universitaires (Comues)
- Mettre en œuvre une politique de recherche, de recherche appliquée et de développement en lien avec l'industrie 4.0

Pilotage général : Pascal MORAND (FHCM), Marc PRADAL (UFIMH)

1. Une Grande École d'excellence internationale

Une Grande École internationale de création de rang mondial proposant dès la rentrée 2020 des formations allant du CAP au doctorat et une activité de recherche appliquée, visant à partir de 2022, annuellement, plus de 1 000 étudiants et 3 000 cadres en formation.

Un rôle d'entraînement pour l'ensemble des formations de la filière en devenant un Campus d'excellence.

Pilotes : Dominique JACOMET / Sylvie EBEL (IFM)

Équipe projet : CA de l'IFM, COMEX de la FHCM, FHCM (Frédéric GALINIER), UIT, UFIMH (Marc PRADAL), branches, Ministère de l'Économie et autres ministères concernés, Ville de Paris, Caisse des dépôts et des consignations.

Calendrier

2019

- Finalisation du tour de table pour financer les investissements et la période de montée en puissance (FHCM, Etat, Caisse des dépôts...)
- Finalisation de la refonte des programmes pédagogiques
- Recrutement du corps professoral, du personnel d'encadrement et des fonctions support
- Agrandissement et aménagement des locaux à la Cité de la mode et du design
- Préparation du projet de Campus d'excellence

Rentrée 2019

- Rentrée hors les murs pour les étudiants du Bachelor et Master Création de la nouvelle école

Rentrée 2020

- Ouverture du nouveau campus avec 800 étudiants
- Mise en place d'un système de financement de bourses
- Engagement d'une démarche en vue de constituer un Campus d'excellence

Financement : Marques de luxe / FHCM, Etat, Caisse des Dépôts et des consignations, autres (dont 100K€ DEFI en 2019, UIT etc.).

Au total : 20M€ repartis entre 2019 et 2022.

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

- Mobilisation de la FCHM pour le démarrage de la nouvelle Ecole
- Engagement de l'Etat au maintien de la subvention de financement public au niveau 2018
- Investissement de la Caisse des dépôts et consignations pour l'aménagement du site d'Austerlitz
- Labellisation du Campus d'excellence

Modalités d'évaluation du projet

- Dès 2022, reconnaissance et degré de présence dans les médias internationaux
- Niveau du recrutement international (proportion d'élèves étrangers)
- Qualité du recrutement des premiers diplômés
- Nombre de doctorants, de publications, de colloques annuels en matière de recherche
- Nombre de projets réunissant les campus des métiers et des qualifications
- Nombre de participants reliés au Campus d'excellence

2. CESUM

Au travers de la CESUM, organiser un système d'enseignements qui fédère d'autres établissements d'excellence, contributeurs de la mode française et qui promeut la coopération en matière de recherche et de technologie. Soutien des candidatures des campus de la filière CSF Mode et luxe qui répondront aux critères du classement d'excellence.

Pilotes : Pascal MORAND (FHCM)

Equipe projet : Membres de la CESUM

Livrables, calendrier et coût

Calendrier

2019 :

- Séminaire restreint portant sur la place de la technologie et l'évolution de la Fashion Tech
- Séminaire de recherche en soft sciences
- Renforcement des liens avec les universités et les communautés universitaires (masters conjoints, doctorats...)

2019-2022 :

- Renouvellement des deux types de séminaires
- Progrès dans les processus de diplomation en liaison avec le ministère de l'Enseignement supérieur
- Réalisation de deux projets à dimension internationale
- Finalisation de l'intégration dans les communautés universitaires, participation à la Conférence des Grandes Écoles

Coût prévisionnel : 100 K€

Modalités d'évaluation du projet

- Nombre de projets communs (séminaires, échanges ...)

3. Mise en œuvre d'une politique de recherche, de recherche appliquée et de développement en lien avec l'industrie 4.0

Accompagner les mutations des métiers techniques de la production industrielle de Mode 4.0 et le renforcement de la politique de recherche appliquée et d'innovation en interaction avec les enjeux de la création, de la mode et du luxe

Pilote : Pascal MORAND (FHCM)

Equipe projet : Membres de la CESUM, fédérations professionnelles, CPDE, Etat (Ministères concernés) IFM (Dominique JACOMET / Sylvie EBEL), La Fabrique (Chantal FOUQUE), ENSAIT (Éric DEVAUX), ITECH (Jérôme MARCILLOUX), Jacques-Hervé LEVY (IFTH), Universités et COMUES (PSL, HESAM, ...), CEA, Instituts Carnot M.I.N.E.S et A.R.T.S, INMA, Ville de Paris, Région Ile-de-France et autres collectivités locales, Académie des technologies

Livrables, calendrier et coût

2019 - 2022 :

- Constituer un pôle de recherche pour l'excellence opérationnelle et les nouveaux outils de production dans l'industrie de la Mode 4.0 pour accompagner les sous-traitants-fabricants. Ce pôle sera porté par La Fabrique, l'Institut Français de la Mode et de grandes écoles d'ingénieurs généralistes et spécialistes, et alimenté par les problématiques des industriels de la filière
- D'ici à 2020 : réponse aux différents appels d'offres nationaux et européens sur les problématiques clés (industrie 4.0, H2020 manipulation automatisée des matériaux souples avec TECHTERA...)
- 2019-2022 : constitution d'une communauté scientifique élargie autour de la mode et du luxe donnant lieu à une conférence internationale (en 2021) associant les différentes parties prenantes de la mode et de la technologie
- 2019 : Définition de projets de recherche et d'innovation mettant en relation les différents acteurs du monde académique et technologique puis mise en œuvre de trois projets structurants

Coût prévisionnel : 100 K€

Modalités d'évaluation du projet

- Nombre d'établissements concernés, nombre de publications
- Nombre d'entreprises concernées
- Montant des budgets de R&D des projets retenus

3. Améliorer la compétitivité des PME sous-traitantes et les accompagner dans leur transformation vers l'industrie du futur

Contexte

La filière est irriguée par nombre de PME/TPE, diverses, aux savoir-faire reconnus, réparties sur l'ensemble du territoire.

Dans un marché en croissance, en termes de volume et d'offres de services, les sous-traitants ont, de façon urgente, besoin d'investir dans de nouveaux outils et processus de fabrication, de renforcer la polyvalence de leurs salariés, de travailler avec leurs donneurs d'ordres pour **fluidifier la chaîne de fabrication**, et de **passer à l'usine du futur**, tout en conservant **l'excellence de leur savoir-faire**.

La compétitivité et la création Made in France dépendront fortement de la capacité des industriels à se structurer rapidement afin de répondre à la demande en hausse et acquérir ainsi des parts de ce marché en plein bouleversement.

Parallèlement aux aspects financiers (confortation des hauts de bilan notamment), il est important d'**accompagner les entreprises du secteur** afin qu'elles soient en mesure de répondre aux demandes des donneurs d'ordres, d'améliorer leurs performances opérationnelles avec une chaîne conception/production plus efficace, en particulier en terme de délais de mise au point.

Thème

Capacité industrielle / sous-traitance

Objectifs

- Donner aux sous-traitants les moyens de conforter leur compétitivité dans un contexte de croissance et de transformation des marchés en recensant notamment les évolutions et actions qui permettent à la filière de progresser en termes d'organisation et de procédés de fabrication (robotique, cobotique, technologies nouvelles...)
- Accompagner le changement, notamment technologique, de l'outil de production
- Permettre de financer l'augmentation de l'activité des sous-traitants, conforter leur pérennité, garantir le financement des nouveaux investissements et l'augmentation du besoin en fonds de roulement. On pourra notamment s'appuyer sur les dispositifs performants existants (ex : la filiale de capital-risque de Francéclat, pourrait utilement être mobilisée et conforter des moyens financiers ad hoc pour accompagner les actions de haut de bilan pour la filière de bijouterie-joaillerie).

Le groupe « sous-traitance » travaillera en étroite concertation avec le groupe de travail « Formation / Emploi / compétence » (cf. axe structurant 2-3).

Pilotage Clarisse REILLE (DEFI), Bernadette PINET-CUOQ (UBJOP), Amedi NACER (Thierry et Fonlupt)

1. Un diagnostic 360°, réalisé auprès d'un panel représentatif d'une vingtaine de façonniers / sous-traitants essentiellement de rang 1, qui devra aborder des sujets tant stratégiques que managériaux et opérationnels :

- Etude des forces et faiblesses conduisant à identifier les leviers de croissance prioritaires des entreprises diagnostiquées
- Consolidation des résultats et des tendances dans une synthèse diffusée à l'ensemble de la filière (entreprises, donneurs d'ordres ...)
- Les résultats des diagnostics serviront également à concevoir le programme pédagogique de l'accélérateur.

Pilotes : Clarisse REILLE (DEFI), Bernadette PINET-CUOQ (UBJOP), Amedi NACER (Thierry et Fonlupt)

Equipe projet : Alexandre GUILLO (Bpifrance), Françoise NICOLAS (CTC), Etat, Francéclat, Textile du Maine, Lazar Cuckovic Couture, Maison du Savoir Faire et de la Création

Calendrier

- Décembre 2018 – janvier 2019 : Identification, puis sélection par Bpifrance, les CPDE et les Fédérations d'une vingtaine de sous-traitants (PME), volontaires et représentatifs de la filière (8 entreprises dans le secteur textiles / habillement, 8 en bijouterie, 5 en maroquinerie)

- Février-juin 2019 : diagnostic
- Avant l'été : échanges sur les résultats du diagnostic en présence des donneurs d'ordre
Définition des voies de progrès et partage de celles-ci par le CSF
- Automne 2019 : recommandation en vue d'une adaptation possible des dispositifs financiers existants en fonction du résultat des études conduites

Coût prévisionnel du diagnostic 360° pour une vingtaine d'entreprises

- 10 jours d'audit (en moyenne par entreprise) à 1,2K€ par jour (pris en charge ½ par Bpifrance, et ½ par l'entreprise)
- coût de restitution/ diffusion à la filière (prise en charge CPDE)
- Clef de répartition estimée (montants maximum) :
Bpifrance : ½ du coût cofinancé pour les entreprises par ailleurs clientes de Bpifrance
Solde entreprises (moyenne 6 K€ par entreprise) + frais auditeurs (max 1 K€)

2. Un accélérateur de croissance sectoriel Bpifrance calibré, en volume et en coûts, aux besoins de la filière mode et luxe, en complémentarité avec les dispositifs existants, pour les cibles suivantes :

- petites entreprises en croissance fabriquant majoritairement en France et disposant d'un outil industriel en propre (partie significative de leur chiffre d'affaires)
- une à plusieurs promotions réunissant à chaque fois au moins 30 entreprises pour une durée d'une douzaine de mois.

Pilotes : Clarisse REILLE (DEFI), Bernadette PINET-CUOQ (UBJOP), Amedi NACER (Thierry et Fonlupt)

Equipe projet : Bpifrance (Alexandre GUILLO)

Calendrier :

- Décembre 2018/février 19 : conventionnement Bpifrance/partenaires (notamment DEFI, CTC, UBJOP) pour déployer un accélérateur
- Janvier/août 2019 : cadrage du programme et sélection des entreprises par Bpifrance / partenaires (notamment DEFI, CTC, UBJOP)
- Septembre 2019 : lancement de la 1ère promotion

Clef de répartition par entreprise (estimations) :

Coût global :	33 K€ HT	39,6 K€ TTC	
entreprise	18 K€	21,6 K€	
CPDE ³⁹	10 K€	12 K€	(4K€ TTC par CPDE)
Bpifrance	5 K€	6 K€	

Total par promotion	990K€ HT	1188K€ TTC	
Dont entreprises	540K€	648K€ TTC	
CPDE ³⁹	300K€	360K€ TTC	(120 K€ TTC par CPDE, et 40K€ en 2019)
Bpifrance	150K€	180K€ TTC	

Programme de l'accélérateur

- Tronc commun à l'ensemble des acteurs de la filière (sous-traitants et marques émergentes – cf projet 4)
- Thématiques spécifiques à aborder en fonction de la composition de la promotion (performance opérationnelle, RSE, export ...)

3. Diffusion des technologies du futur

Les « briques » technologiques / innovation (CAO, impression 3D, fabrication additive métal précieux, management des données techniques, agilité de la production via robotisation...) n'étant pas toujours bien connues, il s'agira de détecter et d'inventorier les solutions existantes et d'en diffuser largement l'information. En fonction des besoins, un accompagnement complémentaire pour les entreprises pour lesquelles un enjeu de mutation vers l'industrie du futur aura été identifié sera proposé.

³⁹ sous réserve de l'adoption du budget 2019 par le futur Conseil d'Administration de Francéclat

Pilotes : Clarisse REILLE (DEFI), Bernadette PINET-CUOQ (UBJOP), Amedi NACER (Thierry et Fonlupt)

Equipe projet : Bpifrance (Alexandre GUILLO), CTC (Françoise NICOLAS), Etat, Francéclat, Textile du Maine, Lazar Cuckovic Couture, Maison du Savoir Faire et de la Création

Résultats attendus

- Enjeux clefs de leviers de croissance de l'entreprise priorités
- Adaptation possible des outils financiers disponibles (investissement, financement, accompagnement) à la spécificité du secteur de la sous-traitance mode et luxe

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

- Bpifrance et les Comité professionnels de développement économiques s'engagent à participer au financement du diagnostic 360° et de l'accélérateur sectoriel.
- Bpifrance contribuera à la conception et au déploiement d'un accélérateur sectoriel dédié aux PME de la filière « Mode et Luxe »

Modalités d'évaluation du projet

- Suivi de l'évolution annuelle des indicateurs économiques clés de l'entreprise (CA total, CA réalisé à l'export, évolution des effectifs ...)

4. Financer et accompagner la croissance des entreprises de mode

Contexte

Les temps de création et de rentabilité de l'industrie de la mode demandent des **dispositifs de financement et d'accompagnement spécifiques**.

En 5 ans, grâce à l'élargissement de ses compétences, l'**IFCIC** a permis d'apporter 11M€ au secteur, avec la création d'un outil de garantie bancaire⁴⁰, de prêts et de solutions de financement direct⁴¹. Néanmoins, son activité se trouve aujourd'hui limitée en raison d'une **saturation des dotations disponibles**. Or, les autres dispositifs de financement existants, peu lisibles et dotés de critères parfois mal adaptés à la filière, n'offrent que peu d'options accessibles, rendant la question du financement des marques (mode, bijouterie, horlogerie, maroquinerie ...) , notamment émergentes, complexe à moyen terme.

Dans le même temps, nombre de financeurs constatent trop souvent des problèmes de structuration des jeunes entreprises et de fragilité de leurs modèles économiques. Si Bpifrance, l'IFCIC, les secteurs de la couture, de la chaussure et de l'habillement ont mis en place depuis quelques années des dispositifs de coaching 360° pour pallier ces faiblesses, un couplage plus étroit des dispositifs d'aides et des financements existants gagnerait en efficacité.

Les dispositifs existants (ADC, Talents, IFM Labels financés par les comités de promotion et de développement économique, les Ateliers de Paris ...) interviennent de façon adaptée et efficace du stade de l'incubation à l'accélération d'entreprises, généralement de moins de 2 M€ de chiffre d'affaires.

Il conviendrait d'élargir cet accompagnement en imaginant un dispositif adapté aux besoins des entreprises entre 2M€ et 10 M€ de chiffre d'affaires, et d'accentuer notamment leur développement à l'international.

Thème

Ecosystème entrepreneurial et accompagnement des marques

Objectifs

Faciliter le financement à moyen terme des marques en accompagnant leur développement et en confortant les activités de prêt

Pilotage général

Sophie VIOT-COSTER (ADC), Pierre-François LE LOUET (FFPAPF)

1. Conforter les moyens de l'IFCIC

Pilotes : Sophie VIOT-COSTER (ADC), Pierre-François LE LOUET (FFPAPF)

Equipe projet : Etat, CPDE, marques, Guillaume ROBIC (FHCM)

Calendrier et coûts prévisionnels

Besoins de 1M€/an jusqu'en 2022

Actions à mener dès 2019

Modalités d'évaluation du projet

- Nombre et volume des prêts octroyés par rapport à l'évolution du chiffre d'affaires généré et du nombre de salariés
- Nombre d'entreprises en activité 5 et 10 ans après leur création
- Taux de défaillance
- Effet de levier sur les financements complémentaires
- Nombre d'entreprises accompagnées et évolution de leurs ratios financiers

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

- Examen de la capacité des grandes maisons/marques à abonder les moyens de l'IFCIC
- Examen de la capacité des pouvoirs publics (via DEFI) à conforter les moyens de l'IFCIC

⁴⁰ 2,5 M€ dont 1,5 M€ DEFI + 1M€ ADC

⁴¹ Fonds Balenciaga, Chanel, Vuitton, Ministère de la Culture et Ministère de l'Economie

2. Créer une chaire IFM/LEM sur les nouveaux modèles économiques dans la mode afin d'accompagner les marques dans le développement entrepreneurial

Pilotes : Sophie VIOT-COSTER (ADC), Pierre-François LE LOUET

Equipe projet : CPDE, IFM, LEM, FFPAPF (François-Marie GRAU), FHCM (Frédéric GALINIER / Guillaume ROBIC)

Calendrier et coûts prévisionnels

Coût : 100 K€ par an sur 3 ans, dont 100K€ par le DEFI en 2019

Lancement des travaux : premier semestre 2019

Modalités d'évaluation du projet

- Nombre de publications

- Nombre d'entreprises participantes impliquées dans les travaux

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

Financement, notamment par le DEFI, pour un montant de 100 K€ par an sur 3 ans

3. Créer un accélérateur sectoriel Bpifrance dédié à la filière mode et luxe pour les entreprises en croissance (sous-traitance, marques, Fashion tech), en complémentarité avec les dispositifs existants.

Il proposera un tronc commun à l'ensemble des acteurs de la filière et des programmes spécifiques dédiés, notamment au développement des marques émergentes et à l'accélération des entreprises de sous-traitance ainsi qu'une maquette financière adaptée.

Pilotes : Sophie VIOT-COSTER (ADC), Pierre-François LE LOUET (FFPAPF)

Equipe projet : FFPAPF (François-Marie GRAU), Bpifrance (Alexandre GUILLO), CTC (Françoise NICOLAS), FHCM (Frédéric GALINIER / Guillaume ROBIC), DEFI, Francéclat, FFC, FFM, BJOP, BOCI, FH, Ateliers de Paris, Etat

Calendrier et coûts prévisionnels

Décembre 2018/février 19 : conventionnement Bpifrance/partenaires (notamment DEFI, CTC, UBJOP) pour déployer un accélérateur

Janvier/août 2019 : cadrage du programme et sélection des entreprises

Septembre 2019 : lancement de la 1ère promotion

Clef de répartition par entreprise :

Coût global :	33 K€ HT	39,6 K€ TTC	
- entreprise	18 K€	21,6 K€	
- CPDE	10 K€	12 K€	(4K€ TTC par CPDE)
- Bpifrance	5 K€	6 K€	

Total par promotions	990K€ HT	1188K€ TTC	
Dont entreprises	540K€	648K€ TTC	
CPDE ⁴²	300K€	360K€ TTC	(120 K€ TTC par CPDE)
Bpifrance	150K€	180K€ TTC	

Modalités d'évaluation du projet

Suivi de l'évolution annuelle des indicateurs économiques clés de l'entreprise CA total, CA réalisé à l'export, évolution des effectifs ...

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

- Bpifrance s'engage à contribuer à la conception et au déploiement d'un accélérateur sectoriel dédié aux PME de la filière « Mode et Luxe »

- L'accélérateur sera cofinancé par les entreprises bénéficiaires, les partenaires représentant la filière et Bpifrance

⁴² Sous réserve de l'adoption du budget 2019 par le futur Conseil d'Administration de Francéclat

5. Elaborer un dispositif de traçabilité pertinent pour la filière « Mode et luxe » française

Contexte

L'industrie de la mode et du luxe, parce qu'elle s'appuie sur des chaînes de valeur complexes et souvent fragmentées géographiquement, génère chez le consommateur, même si les marques de luxe ont les moyens de mettre en œuvre des politiques de RSE ambitieuses, une demande de transparence sur l'impact économique, social et environnemental des activités ayant permis de concevoir, produire, transporter et commercialiser des biens de consommation tels que des vêtements, des sacs à main ou des bijoux.

Cette demande de transparence à l'égard des fabricants, des donneurs d'ordre, des marques et des distributeurs s'affirme sur les réseaux sociaux avec des mouvements de grande ampleur soutenus par des associations militantes (Fashion Revolution avec la campagne « #WhoMadeMyClothes », PETA contre la maltraitance animale, collectif « Ethique sur l'étiquette » ...), parfois assorties de mots d'ordre de boycott.

Au regard des demandes croissantes de traçabilité adressées aux acteurs de la filière mode et luxe, et de la pluralité des initiatives éclatées par secteur (textile, cuir, distribution, matières premières...), il apparaît urgent de faire établir par un acteur français reconnu des technologies des « registres distribués », dont la technologie blockchain, un cahier des charges, prenant en compte les exigences et les normes au niveau européen et international, et contenant :

- la description des principaux stades de fabrication par secteur, regroupés en 3 principaux : les matières premières (fibres, métaux, pierres, cuirs et peaux...), les étapes de transformation (filature, tissage, tannage, teinture, taille...) et d'assemblage (couture, sertissage, piquage, montage, finition...)
- la cartographie des flux de données les plus sensibles pour chacune de ces étapes de fabrication (par exemple, les pesticides et l'eau pour le coton, le bien-être animal pour le cuir, les substances chimiques, par exemple pour l'ennoblissement textile et cuir, le respect des 8 conventions principales de l'OIT pour les activités de confection)
- l'inventaire des outils existants, labels, certificats, démarches volontaires les plus pertinents pour chacun de ces secteurs, stades-clés (tableau matriciel)⁴³, et des technologies permettant de garantir l'intégrité des données
- la recommandation de protocoles et de standards informatiques adaptés à la mise au point d'une solution d'enregistrement des transactions dans les registres virtuels des acteurs volontaires issus de la filière mode et luxe française.

Cette solution sera testée auprès d'un panel d'entreprises volontaires de toute taille et de plusieurs métiers représentatifs puis diffusée par la filière.

D'autre part, au-delà de cet objectif de documenter les principaux stades de fabrication sur une chaîne de valeur complexe, internationale et éclatée, il convient d'intégrer des technologies permettant d'automatiser et fiabiliser la collecte de données globales, notamment en ce qui concerne l'origine des matières premières. C'est dans cet esprit que la filière cuir travaille depuis plusieurs années à des systèmes de marquage et de lecture automatique destinés à sécuriser la remontée d'informations sur l'origine des cuirs et peaux. Un système intégré de marquage des peaux par LASER et de lecture automatique est en cours de finalisation avec pour objectif d'être déployé dans les entreprises de la filière.

Thème : Développement durable, traçabilité, éthique

Objectifs

- disposer d'un état des lieux des meilleures technologies disponibles sur le marché adaptées aux caractéristiques de la filière mode et luxe, tant au niveau du traitement des données, que des technologies de traçage adaptées au cuir, textile et autres matériaux utilisés.

⁴³ Par exemple GOTS pour le coton bio, ou OEKO-TEX® Standard 100 pour la partie non-toxicité des textiles.

La base de données de l'outil RSE élaboré par EURATEX avec le soutien de la Commission européenne pourrait être utilisée pour la pertinence des labels et normes existants par rapport aux chapitres de la norme ISO 26 000 (données accessibles sur une plateforme en ligne).

- identifier les répertoires les plus sensibles au regard des enjeux liés à la production manufacturière de la sécurisation de la chaîne de valeur afin notamment de donner des outils concrets aux PME pour répondre aux demandes de vérification de leurs donneurs d'ordre
- favoriser le travail collaboratif en mode projet entre petites et grandes entreprises, et entre donneurs d'ordre et sous-traitants
- développer l'émergence d'une perception commune des enjeux de traçabilité dans la filière
- tester les solutions technologiques trouvées suite au projet THESEE⁴⁴, et le cas échéant diffusion auprès de la filière
- disposer d'une solution technologique efficace et sécurisée permettant de garantir l'intégrité des données sensibles dans les relations entre acteurs d'une chaîne de valeur
- finaliser l'industrialisation des solutions pour marquer les matières et composants de la filière et automatiser la remontée d'information
- faciliter tant par des accompagnements techniques qu'économiques l'intégration des différentes solutions dans les entreprises de la filière
- mettre en place une communication positive en direction des consommateurs de mode et de luxe associant les valeurs de la créativité et des savoir-faire à celles de la nouvelle économie numérique

Pilotes : Emmanuelle BUTAUD-STUBBS (UIT), François TAVERNE (FFTM)

Equipe projet : Consortium regroupant les CTI, CTC (Françoise NICOLAS), FEH (Yohann PETIOT), Syndicats professionnels, DEFI, Francéclat, CNI numérique et représentants des grandes marques de luxe (Hermès, Kering), Mulliez-Flory, Fédération du commerce et de la distribution, Galeries Lafayette, Printemps (Mélodie PAULI-GEYSSE). Les administrations concernées.

Livrables et calendrier

2019 - Identifier un opérateur opérationnel et technique suite à une sélection par l'équipe projet

2019 - Identification des risques associés aux étapes de fabrication pour chaque secteur, identification des labels et certificats pour les principaux risques RSE

2020 - Cartographie des données significatives et élaboration de protocoles « blockchain » pertinents testés auprès d'un panel d'entreprises volontaires de la filière à identifier

- Finalisation des outils pour le traitement des données et remontée automatique des informations d'origine (marquage des produits et relecture automatique des données)

2021 - Communication sur l'outil et dissémination dans les entreprises volontaires de la filière

Financement : 200 K€ pour le projet marquage du cuir financés par le CTC.

Points-clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

- Les acteurs de la filière s'engagent à faire travailler ensemble leurs outils collectifs : Centres techniques industriels, syndicats professionnels et Comités professionnels de développement économique sur le lancement d'un appel d'offres afin de sélectionner un prestataire chargé d'élaborer un cahier des charges décrivant les besoins et proposant des solutions techniques appropriées.

- Une action de promotion et d'accompagnement des techniques et technologie mises en œuvre sera également menée par les acteurs de la filière et l'Etat.

Le projet sera étudié dans le cadre de l'AAP du PIA - ATF (Accompagnement et Transformation des Filières) de plateformes numériques de filières industrielles.

⁴⁴ Projet PIAVE de conception d'un fil textile incorporant une puce électronique miniature lui conférant des fonctionnalités de traçabilité, facile à intégrer dans les matériaux textiles ou plastiques et s'adaptant à toute forme et surface

6. Impulser une dynamique vertueuse d'économie circulaire à travers la mise en place de deux démonstrateurs de recyclage textile

Contexte

L'un des enjeux majeurs de la filière consiste à améliorer la durabilité de ses activités en développant l'écoconception, et en optimisant les procédés, les débouchés et la création de valeur pour le recyclage des articles en fin de vie ou des produits invendus. La filière est composée de groupes mais surtout de PME/TPE manufacturières françaises dont l'ancrage sur le territoire est déterminant. Sur la partie textile, habillement, ou la partie cuir, chaussures, maroquinerie, accessoires, ces entreprises sont confrontées à la difficulté de trouver des circuits de recyclage valorisants, efficaces et durables. Par ailleurs, **la plupart de ces entreprises n'ont pas la taille critique ou les ressources internes pour mettre en place une politique structurée en la matière.**

Pour les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures des ménages (TLC), il existe une filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) depuis 10 ans. En 2017, la filière a collecté, trié et valorisé 184 000 tonnes sur les 624 000 tonnes mises sur le marché. Aujourd'hui, 58,5% de ces TLC triés sont destinés à la réutilisation et 41,2% au recyclage et à la valorisation énergétique.

La filière doit engager une réflexion avec tous les acteurs : designers, producteurs, distributeurs, collecteurs, trieurs, recycleurs, utilisateurs de matières recyclées afin de se doter d'une **véritable stratégie nationale de recyclage** pour la filière mode et luxe.

Une première étape indispensable afin de trouver des solutions technologiques performantes (tri optique, robots...) qui **permettront de transformer à un coût économique supportable les déchets textile et cuir** en ressources pour des marchés en boucle fermée (mode) et en boucle ouverte (isolants dans la construction, plasturgie, cimenterie...) consiste à disposer de gisements homogènes (en matière) qualitatifs et en quantité suffisante.

Comment **massifier les collectes de gisements qualifiés** et comment **valoriser les matières recyclées** dans le domaine de la mode sont deux des enjeux structurants de l'économie circulaire. Ils nécessitent la mise en place de solutions techniques chez les industriels, centres de collecte et de tri en réinventant un modèle (social et système de collecte) organisé, de renforcer la politique de recherche et développement (notamment via des démonstrateurs), et de créer suffisamment de valeur (coût de revient / qualité) pour permettre la conquête de nouveaux marchés, notamment intérieurs.

Thème Développement durable, traçabilité, éthique

Objectifs

- Disposer de gisements homogènes qualitatifs et en quantité suffisante pour le développement de deux démonstrateurs : le premier en région Hauts de France, mécanique à partir d'une matière 100% coton ; le second, en région Auvergne Rhône Alpes, chimique à partir d'une matière mélangée coton et polyester (jusqu'à 60%)
- Démontrer la faisabilité des solutions techniques/organisationnelles innovantes les plus prometteuses en matière d'économie circulaire (R&D) pour le recyclage des matières
- Partager avec l'ensemble de la filière les retours d'expérience de ces différents démonstrateurs
- A partir de ces expériences, encourager le développement d'une économie circulaire, selon une approche territoriale et innovante, visant à alimenter la filière en matières recyclées. ⁴⁵

Pilotes : Emmanuelle BUTAUD-STUBBS (UIT), François TAVERNE (FFTM)

Equipe projet : Etat, Régions, ADEME, Partenaires industriels, collecteurs, éco organismes

⁴⁵ Pour rappel, la directive 2008/98/CE du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets (50 % minimum de recyclage/réemploi des déchets ménagers, au moins pour les granulats, le papier, le verre, le métal, les pneumatiques et les textiles) entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Qui plus est, d'ici le 1^{er} janvier 2025, les Etats Membres devront mettre en place deux nouvelles collectes séparées concernant les textiles et les déchets dangereux

Livrables et calendriers attendus

Deux démonstrateurs en boucle fermée ou semi-ouverte pour identifier et développer des solutions valorisant les matières collectées en tant que nouvelles matières premières :

1. Technologie mécanique (Région Hauts de France)

Lancement du prototypage, en juillet 2019, afin de mettre au point le procédé de recyclage mécanique en boucle fermée de fibres de coton issues de vêtements usagés et permettre ainsi la confection de nouveaux vêtements sur la ligne pilote du Centre Européen des Textiles Innovants. 1 000 000 pièces / an sont attendues suite à l'expérimentation.

Ce démonstrateur s'inscrit dans le prolongement du projet REWIND, démarré en septembre 2017, qui a d'ores et déjà permis d'engager des essais d'approvisionnement et d'effilochages intéressants, mais n'a pu déboucher sur la constitution de gisements qualifiés suffisamment pérennes, ni permis la reconstitution d'une fibre suffisamment longue pour autoriser le cardage et le retissage.

La construction d'un démonstrateur devra intégrer les étapes suivantes :

- restructuration de la collecte et du tri à l'échelle du territoire pour disposer d'un gisement de matière homogène (matière, couleur), qualitatif, en quantité suffisante
- poursuite des recherches jusqu'à obtention d'une fibre longue, apte à être filée
- mise en place d'une ligne pilote sur un produit spécifique
- recherche de nouveaux marchés économiquement rentables

Pilote : Mara POGGIO (CETI)

Equipe projet : Décathlon, Okaïdi, TDV Industries, Laroche, UpTex, ADEME, IFTH et ICAM, Etat, Région Hauts de France

Calendrier : Juillet 2019

Coût : 400.000€ pour une ligne pilote (à financer par deux partenaires privés)

2. Technologie chimique (Région Auvergne-Rhône-Alpes)

L'objectif est de construire un démonstrateur textile intégrant à la fois des produits en fin de vie et des déchets de production ou ménagers.

Aujourd'hui, il n'existe pas de solution technique viable économiquement pour recycler des vêtements usagés en l'état et séparer les matières. Le but est donc de réussir à recycler le polyester (60% des fibres employées, en particulier dans les vêtements textiles et techniques).

Il s'agit donc, sur la base d'un brevet japonais innovant, de développer une technologie chimique pour retransformer et récupérer un polyester blanchi, de grande qualité, sous formes de granulats, prêts à être fondus et refilés en France, dans la vallée de la chimie.

Le procédé breveté par Jeplan apporte des innovations majeures par rapport aux procédés existants.

Il permet en particulier :

- de recycler des vêtements multi-matières
- la suppression de l'étape du démantèlement et la suppression du point bloquant que constituent les points durs (boutonniers, boutons, fermetures-éclaircs...) par dissolution des matières par procédé chimique
- la production d'une matière fiable au niveau de qualité requis pour l'industrie de l'habillement (le procédé de filage exigeant un niveau de pureté difficile à atteindre avec les solutions existantes).

La construction d'un démonstrateur dans le prolongement des travaux du groupe de travail franco-japonais sur les textiles et des Mémoires de coopération signés en 2014 et 2017, devra intégrer les étapes suivantes :

- Collecte et tri à l'échelle du territoire pour séparer grossièrement les vêtements usagés et constituer des gisements qualifiés ; broyage des vêtements
- Procédé technique pour récupérer le polyester sous forme de granulats, qui pourraient être fondus et refilés
- Récupération et traitement des autres déchets (coton réutilisé comme combustible dans le démonstrateur/ boutons, fermetures éclaircs et autres métaux récupérés)
- Recherche de marchés économiquement rentables pour le fil polyester ainsi obtenu

NB : Le procédé est en cours de développement au Japon. La filière de collecte n'y étant pas organisée comme c'est le cas en France, les freins et le modèle économique sont différents.

L'émergence d'une offre française de polyester recyclé (volumes estimés à 2.000 t/an) est de nature à séduire des acheteurs sur des marchés de niche, notamment dans les domaines des vêtements sportifs et de la bagagerie mais également des marques d'habillement sensibles à la thématique de l'économie circulaire.

Pilote : Corinne FARACE / Julie RAFTON JOLIVET (TECHTERA) en lien avec la plate-forme AXELONE

Equipe projet : JEPLAN, ADEME, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Etat, partenaires privés ...

Calendrier

- 2019 : Etudes de faisabilité, choix du site et recherche de partenaires privés et soutien public
- 2019-2022 : construction du démonstrateur
- 2023 : production des premiers fils recyclés

Coût prévisionnel : environ une vingtaine de millions d'euros

Estimation de création emplois : 80

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

- La filière s'engage à poursuivre les projets collectifs de recherche et développement en cours et en initier de nouveaux pour atteindre les objectifs fixés.
- Un soutien financier au déploiement de ces solutions sera nécessaire de la part de l'Etat, via le maintien des dispositifs d'aide à l'investissement existant au niveau national et régional (ADEME...).
- Le nouvel agrément d'Eco TLC tendra vers des mesures incitatives à la valorisation des démarches d'éco-conception et le recyclage des matériaux issus de la filière.

Modalités d'évaluation du projet

- Evaluation et comparaison des coûts économiques réels, par rapport aux études théoriques préalables
- Volume de gisements de matières collectés
- Volumes de matière produits
- Rapport qualité / prix des matières obtenues

III. AUTRES ACTIONS DE LA FILIERE

S'ils n'ont pas été retenus comme projets structurants, les points ci-dessous demeurent centraux pour la bonne compétitivité de la filière. Le CSF suivra leur avancement.

1. Développement international et attractivité de la place de Paris

Dans le domaine de la mode et du luxe, une part très significative des exportations sont réalisées par les PME/TPE de moyen/haut de gamme qui tirent profit de l'image de Paris et de celle de la France, de leur offre créative, et d'un dispositif dynamique de soutien aux exportations financé par les comités de promotion et de développement économique et l'Etat.

Alors que la consommation sur le marché intérieur est en baisse, l'exportation, qui ne cesse quant à elle de progresser, est vitale pour le secteur de la mode et du luxe. Dans le domaine de l'habillement, les dépenses annuelles de promotion des exportations financées par le Défi génèrent 155 M€ de chiffre d'affaires, 84 M€ d'investissements privés, 12,6 M€ d'impôts et cotisations versés, 42 M€ de valeur ajoutée. Dans le domaine du cuir, le CTC consacre environ 2,2 M€ à l'export, auquel s'ajoute l'aide aux PME pour les salons français, (1,4 M€). Sur un CA global de 25 Md€, les entreprises de la filière réalisent un CA de 10,6 Md€ à l'export. Le CA à l'export a augmenté de 40% en 5 ans.

Action 1.1 : Audit des dispositifs de soutien à la concurrence étrangère

Contexte

Dans un marché très concurrentiel, il est nécessaire d'avoir une vision juste de la structuration de la concurrence étrangère afin de conserver le meilleur positionnement. Or, si au niveau des services de l'Etat et des Fédérations il existe nombre d'études sur ces sujets, celles-ci restent partielles et circonscrites à certaines zones géographiques et/ou secteurs. Par ailleurs, elles ne sont pas communiquées assez largement au niveau de la filière.

Livrables attendus

- Un audit des dispositifs de soutien des entreprises et marques de modes dans les pays particulièrement offensifs (Italie, Royaume-Unis, Etats-Unis et Belgique) afin de proposer des pistes d'amélioration du positionnement des dispositifs français (en critères et en volumes) ou en proposer de nouveaux.

Pilotes : Sophie VIOT COSTER (ADC), Pierre-François LE LOUET / François-Marie GRAU (FFPAPF), Frédéric GALINIER / Guillaume ROBIC (FHCM)

Autres participants : Etat (réseau ambassade, Business France, DGE), DEFI, IFM

Calendrier

- Décembre 2018- février 2019 : état des lieux des données disponibles par le biais des fédérations, des CPDE, des services économiques et culturels des ambassades... et rédaction d'un cahier des charges pour un éventuel audit complémentaire.

- Mars : appel d'offre audit

- Avril – juin : audit

- Partage des résultats et proposition d'adaptation des dispositifs existants

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

La filière et l'Etat évalueront leurs principaux dispositifs d'aide à l'export selon les résultats de l'audit.

Action 1.2 : Conforter la place de Paris comme capitale mondiale de la mode

La domination du luxe français à l'export est d'abord tirée par l'attrait d'une ville-marque : Paris.

Paris 2024 sera une étape déterminante dans ce combat d'image.

Pilote : Pascal MORAND (FHCM)

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

La Fédération de la Haute couture et de la mode se rapprochera du COJO afin d'imaginer comment la mode française pourrait être présente et visible tout au long des Jeux olympiques, en particulier dans les cérémonies d'ouverture ou de clôture.

2. Impulser une dynamique vertueuse éco-responsable à travers la mise en place d'un démonstrateur de valorisation énergétique du cuir

Contexte

La filière cuir française comporte l'ensemble des opérations de la chaîne de la valeur : tannage du cuir, manufacture d'articles, distribution, utilisation et fin de vie. Ces différentes étapes ont un point en commun, elles génèrent des chutes ou résidus de cuir.

Les études et essais menés depuis de nombreuses années n'ont pas à ce jour permis d'identifier de solutions pérennes pour les chutes de production en tannerie, en chaussures et en maroquinerie, que ce soit pour leur réutilisation ou pour le développement de nouvelles matières. Les quelques possibilités offertes dans ce domaine ne sont pas en capacité d'absorber les volumes concernés, et ne permettent pas non plus de fournir de nouvelles matières ou des produits économiquement viables. Ces déchets sont transférés vers des centres de stockage pour déchets non dangereux. Il s'agit ici de plus de 20 000 tonnes par an - chiffre en progression constante de par le développement de la filière - qui pourraient être utilement employés.

La question se pose de savoir comment mieux valoriser les chutes de production manufacturière. Le Pouvoir Calorifique Inférieur du Cuir (PCI du cuir) étant relativement élevé (il est plus important que celui du bois), le projet consiste à valoriser ce pouvoir calorifique sur le site même de sa production. En effet, tanneurs et mégisseries ont des chaudières, généralement alimentées au gaz pour chauffer l'eau destinée au procédé de fabrication (tannage / teinture). Le concept des Combustibles Solide de Récupération (CSR) permet de valoriser ce type de déchet sur site par une technique de gazéification. Après adaptation des brûleurs, le gaz peut être utilisé dans les chaudières industrielles pour valoriser cette énergie.

Thème Développement durable.

Objectifs

- Disposer de gisements homogènes, qualitatifs et en quantité suffisante, pour le développement d'un démonstrateur de valorisation énergétique à base de mélanges de textile et cuir issus de chutes de production et de produits usagés
- Démontrer la faisabilité des solutions techniques/organisationnelles innovantes les plus prometteuses
- A partir de ces expériences, encourager le développement selon une approche territoriale et innovante, visant à alimenter la filière en énergie à faible émission de CO2

Pilote : Thierry PONCET (CTC)

Equipe projet : FFTM, FFM, Cogebio, Consortium d'industriels à finaliser, autres centres techniques (IFTH...), Etat, Région Occitanie, ADEME, Partenaires industriels, collecteurs, éco organismes

Livrables attendus

- Un démonstrateur de valorisation énergétique (Région Occitanie)

La valorisation « matière » étant un levier difficile à actionner dans le cadre d'une démarche de développement durable, le CTC explore depuis 2017 une piste de valorisation énergétique semblant, pour la filière cuir, plus apte à être déployée à court terme à une échelle industrielle. Cette approche vise à exploiter le maximum d'énergie contenue dans les résidus de cuir dans le but de les utiliser en substitution aux énergies fossiles.

Le Centre Technique du Cuir a conduit des essais concluants, et aura achevé d'ici fin 2018 l'étude technico-économique. Pour valider ce dispositif, il faut désormais fabriquer un démonstrateur permettant de produire du gaz de synthèse à partir d'un traitement en milieu confiné de broyats de cuir mélangés à du bois, voire à des fibres cellulosiques.

L'objectif est de valoriser le gaz ainsi obtenu au sein même des entreprises (production d'eau chaude notamment), avec une économie sur les consommations énergétiques et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le démonstrateur doit donc également permettre de vérifier que les unités de transformation seront d'une taille et d'un coût compatible avec leur installation dans chaque entreprise concernée de la filière.

Concrètement, l'opération consiste à valider les étapes de préparation du combustible (broyage + pelletisation) et de réaliser un démonstrateur capable de traiter, en tannerie mégisserie ou en maroquinerie, 500 tonnes de cuir par an pour alimenter une installation industrielle (chaudière par exemple) d'une puissance de 1 Méga Watt.

Durée du projet : 24 à 36 mois (en intégrant le délai d'instruction du dossier d'installation classée).

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

- La filière s'engage à poursuivre les projets collectifs de recherche et développement en cours et en initier de nouveaux pour atteindre les objectifs fixés.
- Les coûts inhérents à ce projet sont évalués à 1,2 / 1,4M€, composés majoritairement d'investissements matériels. Un soutien financier au déploiement de ces solutions sera nécessaire de la part de l'Etat, via le maintien des dispositifs d'aide à l'investissement existant au niveau national et régional (ADEME...).

En 2019, le CTC apportera un financement de 137K€.

Modalités d'évaluation du projet

- Evaluation et comparaison des coûts économiques réels, par rapport aux études théoriques préalables
- Volume de gisements de matières collectés
- Volumes de matière produits
- Rapport qualité / prix des matières obtenues

IV. *GOVERNANCE ET CALENDRIER*

1. GOUVERNANCE

Gouvernance Fédérations CPDE Entreprises	Textile (UIT), habillement (UFIMH, FHCM, DEFI), distribution (Alliance du commerce) ; cuir, maroquinerie, chaussure (CTC), horlogerie, bijouterie, joaillerie, (UFBJOP) Groupes de luxe leaders mondiaux : LVMH, Chanel, Hermès, Kering, ... Plusieurs ETI et de très nombreuses PME-TPE, sous-traitants du luxe dans de nombreux métiers, parfois rares
Branche(s)	Convention collective nationale de l'industrie textile Convention collective nationale de travail de l'industrie des cuirs et peaux Convention collective nationale des industries de la maroquinerie Convention collective des industries chimiques Conventions collectives des industries de l'habillement et de la couture Convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent Convention collective nationale de l'Horlogerie

2. COMPOSITION DU BUREAU DU CSF

(20 membres – ordre alphabétique)

Laurent BOILLOT, Président Directeur Général Guerlain, et correspondant au CNI international

Hervé BUFFET, Délégué Général Francéclat

Guillaume de SEYNES, Directeur général Pôle Amont et Participations, **Président du CSF**

Yves DUBIEF, PDG TENTHOREY, Président de l'Union des Industries Textiles

Frédéric GAUDIN, Directeur Général CTC

Frédérique GERARDIN, Déléguée générale du CSF

Guillaume GIBAUT, Fondateur du Slip Français, et correspondant au CNI numérique

Arnaud HAEFELIN, Président Directeur général GAINERIE 91, Président de la Fédération Française de la Maroquinerie

Pierre-François LE LOUET, Président directeur général NELLY RODI, Président de la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin

Laurence MEGARD, Sous-directrice - Sous-direction des industries de santé et des biens de consommation - Ministère de l'Économie et des Finances

Pascal MORAND, Président exécutif de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode

Amedi NACER, Président Directeur Général des établissements THIERRY et FONLUPT

Bernadette PINET-CUOQ, Présidente exécutive de l'Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres et des Perles

Elisabeth PONSOLLE DES PORTES, Déléguée générale du Comité COLBERT

Marc PRADAL, Président UFIMH

Clarisse REILLE, Directrice générale du DEFI

Christophe ROHART (FO cuir et habillement)

Béatrice SALMON, directrice adjointe chargée des arts plastiques au sein de la direction générale de la création artistique Ministère de la Culture

François TAVERNE, Directeur Général Hermès cuir précieux, Vice-Président de la Fédération de la Tannerie et de la Mégisserie

Sophie VIOT-COSTER, Directrice générale, Au-delà du Cuir

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CSF

Réunions

Le bureau se réunira au moins 3 fois par an pour faire le point sur l'état d'avancement du contrat.

Le comité plénier se réunira annuellement.

Groupes de travail thématiques

4 axes de travail ont été choisis.

Les thèmes de l'international et de la transformation numérique n'ont pas été retenus en tant que tels, mais irriguent naturellement chacun des axes choisis.

1/ Formation / Emploi / Compétences

Pilotage général : Pascal MORAND (FHCM), Marc PRADAL (UFIMH)

Axe structurant 1

Axe structurant 1-1

Pilotes : Pascal MORAND, Marc PRADAL (UFIMH) + coordinateur à identifier.

Equipe projet : Branches, CPDE, UFIMH, FHCM (Frédéric GALINIER), FFPAPF, OPCALIA (Xavier ROYER / Stéphanie BERTRAND), AGEFOS, Maison du savoir-faire et de la Création (Karine LECLERCQ MARGRAFF), CNC, État (Ministères concernés)

Axe structurant 1-2

Pilotes : Laurent VANDENBOR (Mode Grand Ouest/OPCALIA) / Xavier ROYER (OPCALIA)

Equipe projet : Branches, UFIMH, OPCALIA, État (Ministères concernés), Pôle Emploi, Conseils généraux

Axe structurant 1-3

Pilotes : Pascal MORAND (FHCM), Marc PRADAL (UFIMH)

Equipe projet : Branches, FHCM (Frédéric GALINIER), UFIMH (Lionel GUERIN), CPDE, OPCALIA / AGEFOS, État (Ministères concernés)

Axe structurant 1-4

Pilotes : Laurent VANDENBOR, (Mode Grand Ouest/OPCALIA), Xavier ROYER (OPCALIA)

Equipe projet : Branches, CPDE, UFIMH (Marc PRADAL), La Fabrique (Chantal FOUQUE), FFM (Edgard SCHAFFHAUSER), Haute école de joaillerie (Michel BALDOCCHI), OPCALIA/ AGEFOS, État (Ministères concernés)

Axe structurant 1-5

Pilotes : Laurent VANDENBOR, (Mode Grand Ouest/OPCALIA), Xavier ROYER (OPCALIA)

Equipe projet : Branches, CPDE, UFIMH (Marc PRADAL), Haute école de joaillerie (Michel BALDOCCHI), FFM, OPCALIA / AGEFOS, CNAM, État (Ministères concernés),

Axe structurant 2

Axe structurant 2-1

Pilotes : Dominique JACOMET / Sylvie EBEL (IFM)

Equipe projet : CA de l'IFM, COMEX de la FHCM, FHCM (Frédéric GALINIER), UIT, UFIMH (Marc PRADAL), branches, Ministère de l'Économie et autres ministères concernés, Ville de Paris, Caisse des dépôts et consignations

Axe structurant 2-2

Pilote : Pascal MORAND (FHCM)

Equipe projet : membres de la CESUM

Axe structurant 2-3

Pilote : Pascal MORAND (FHCM)

Equipe projet : Membres de la CESUM, fédérations professionnelles, CPDE, Etat (Ministères concernés) IFM (Dominique JACOMET / Sylvie EBEL), La Fabrique (Chantal FOUQUE), ENSAIT (Éric DEVAUX), ITECH (Jérôme MARCILLOUX), Jacques-Hervé LEVY (IFTH), Universités et COMUES (PSL, HESAM, ...), CEA, Instituts Carnot M.I.N.E.S et A.R.T.S, INMA, Ville de Paris, Région Ile-de-France et autres collectivités locales, Académie des technologies

2/ Capacité industrielle de production / Sous traitance

Axe structurant 3

Pilotage général : Clarisse REILLE (DEFI), Bernadette PINET-CUOQ (UBJOP), Amedi NACER (Thierry et Fonlupt)

Axe structurant 3-1

Pilotes : Clarisse REILLE (DEFI), Bernadette PINET-CUOQ (UBJOP), Amedi NACER (Thierry et Fonlupt),

Equipe projet : Bpifrance (Alexandre GUILLO), CTC (Françoise NICOLAS), Etat, Francéclat, Textile du Maine, Lazar Cuckovic Couture, Maison du Savoir Faire et de la Création.

Axe structurant 3-2

Pilotes : Clarisse REILLE (DEFI), Bernadette PINET-CUOQ (UBJOP), Amedi NACER (Thierry et Fonlupt)

Equipe projet : Alexandre GUILLO (Bpifrance)

Axe structurant 3-3

Pilotes : Clarisse REILLE (DEFI), Bernadette PINET-CUOQ (UBJOP), Amedi NACER (Thierry et Fonlupt)

Equipe projet : Bpifrance (Alexandre GUILLO), CTC (Françoise NICOLAS), Etat, Francéclat, Textile du Maine, Lazar Cuckovic Couture, Maison du Savoir Faire et de la Création

3/ Ecosystème entrepreneurial / accompagnement des jeunes marques

Axe structurant 4

Pilotage général : Sophie VIOT-COSTER (ADC), Pierre-François LE LOUET (FFPAPF)

Axe structurant 4-1

Pilotes : Sophie VIOT-COSTER (ADC), Pierre-François LE LOUET (FFPAPF)

Equipe projet : Etat, CPDE, marques, FHCM (Guillaume ROBIC)

Axe structurant 4-2

Pilotes : Sophie VIOT-COSTER (ADC), Pierre-François LE LOUET

Equipe projet : CPDE, IFM, LEM, FFPAPF (François-Marie GRAU), FHCM (Frédéric GALINIER / Guillaume ROBIC)

Axe structurant 4-3

Pilotes : Sophie VIOT-COSTER (ADC), Pierre-François LE LOUET

Equipe projet : FFPAPF (François-Marie GRAU), Bpifrance (Alexandre GUILLO), CTC (Françoise NICOLAS), FHCM (Frédéric GALINIER / Guillaume ROBIC), DEFI, Francéclat, Etat, FFC, FFM, BJOP, BOCI, FH, Ateliers de Paris

4/ Développement durable / traçabilité / éthique

Pilotage général : Emmanuelle BUTAUD STUBBS (UIT) François TAVERNE (FFTM)

Axe structurant 5

Pilotes : Emmanuelle BUTAUD STUBBS (UIT) François TAVERNE (FFTM)

Equipe projet : Consortium regroupant les CTI, CTC (Françoise NICOLAS), FEH (Yohann PETIOT), Syndicats professionnels, DEFI, Francéclat, CNI numérique et représentants des grandes marques de luxe (Hermès, Kering), Mulliez-Flory, Fédération du commerce et de la distribution, Galeries Lafayette, Printemps (Mélanie PAULI-GEYSSE), les administrations concernées

Axe structurant 6

Pilotage général : Emmanuelle BUTAUD-STUBBS (UIT) / François TAVERNE (FFTM)

Equipe projet : Etat, Régions, ADEME, Partenaires industriels, collecteurs, éco organismes

Axe structurant 6-1

Pilote : Mara POGGIO (CETI)

Equipe projet : Décathlon, Okaïdi, TDV Industries, Laroche, UP-TEX, Ademe, IFTH, ICAM, Etat, Région Hauts de France

Axe structurant 6-2

Pilotes : Corinne FARACE / Julie RAFTON JOLIVET (TECHTERA) en lien avec la plate-forme AXELONE

Equipe projet : JEPLAN, ADEME, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Etat, partenaires privés ...

Les pilotes des projets sont chargés de :

- L'animation des équipes projets
- L'organisation de la réflexion
- La rédaction et le suivi des projets structurants (objectifs chiffrés, moyens, calendrier)

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES LIVRABLES ET CALENDRIER

En PJ

5. LISTE DES MEMBRES DU CSF

	Prénom	NOM	Fonctions
Titulaire	Bruno	LE MAIRE	Ministre de l'Économie et des Finances
Titulaire	Franck	RIESTER	Ministre de la Culture
Suppléant	Kathleen	AGBO	DGEFP/Politique de l'Emploi et FP/SD Mutations éco et sécurisation emploi/Mission anticipation et développement de l'emploi
Titulaire	Gilles	ATTAF	Président Directeur général - Smuggler
Titulaire	Michel	BALDOCCHI	Directeur – Ecole BJOP
Titulaire	Laurent	BAUP	Délégué général Fédération de l'Horlogerie
Titulaire	Francesca	BELLETINI	PDG Yves Saint-Laurent membre du comité exécutif du Groupe Kering
Titulaire	Marie-Emmanuelle	BELZUNG	Directrice - Confédération Européenne du Lin et du Chanvre
Suppléant	Nora	BENABDALLAH	Ateliers de Paris
Titulaire	Déborah	BERGER	DG adjointe Chargeurs Luxury Materials
Suppléant	Stéphanie	BERTRAND	OPCALIA
Titulaire	Frédéric	BESACIER	CFE-CGC
Suppléant	Patrice	BESNARD	Délégué général Chambre française de l'horlogerie et des micro-techniques
Titulaire	Franck	BOEHLY	Président Conseil National du Cuir
Titulaire	Laurent	BOILLOT	Président Directeur général – Guerlain
Suppléante	Michèle	BONNET	Chaussures de France
Suppléant	Joseph	BRAVO	Directeur des opérations produits - Chanel
Titulaire	François	BROCA	Directeur - ECSCP
Suppléant	Hervé	BUFFET	Délégué général Francéclat
Titulaire	Emmanuelle	BUTAUD-STUBBS	Déléguée générale UIT
Suppléant	Annie	CALISTI	Chargée de mission Textile - DGE

Titulaire	Daniel	CAMBOUR	Président Union française de la BJOP
Suppléant	Elisabeth	CAZORLA	Directrice du prêt à porter - Galeries Lafayette
Titulaire	Sylvie	CHAILLOUX	Présidente Mode Grand'Ouest et CEO Textiles du Maine
Suppléant	Juliette	CHEVALIER	Ministère de la culture et de la communication
Suppléant	Laurence	CHEVILLON	BJOP
Titulaire	Carine	CHEVRIER	Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle
Suppléant	Nathalie	CLEMENT	Chargée de mission cuir, parfumerie et cosmétiques
Titulaire	Lyne	COHEN-SOLAL	Présidente INMA
Suppléant	Olivier	COMBEMOREL	Directeur des Marchés et des Produits - Chanel
Titulaire	Lazar	CUCKOVIC	Président - Lazar Cuckovic
Titulaire	Gilles	DAMEZ	Président du pôle de compétitivité UP-TEX (Hauts de France)
Titulaire	Marie-Claire	DAVEU	Directrice du Développement durable et des Affaires institutionnelles internationales, membre du comité exécutif du Groupe Kering
Titulaire	Paolo	de CESARE	PDG - Printemps
Suppléant	Isabelle	de MAISTRE	Médiation Inter-entreprises / Médiatrice nationale déléguée
Titulaire	Guillaume	de SEYNES	Directeur général Pôle Amont et Participations Hermès
Titulaire	Antoine	de VILLOUTREYS	Président IFTH
Titulaire	Pascal	DENIZART	Directeur général CETI
Titulaire	Lucien	DEVEAUX	Président DEFI
Titulaire	Yves	DUBIEF	Président UIT
Suppléante	Sylvie	EBEL	Directrice générale adjointe – IFM
Titulaire	Corinne	FARACE	Déléguée générale TECHTERA
Titulaire	Brigitte	FLAMAND	Inspectrice générale de l'Education Nationale
Suppléant	Alexandre	FONGARO	Kering
Titulaire	Chantal	FOUQUE	Directrice La Fabrique

Suppléant	Séverine	FRANCASTEL	Chargée de mission Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Arts de la table et culinaire, savoir-faire de la mode et du luxe DGE
Titulaire	Pierre-Philippe	FRIEH	Conseiller pour les affaires publiques Fédération française des métiers de la fourrure
Titulaire	Frédéric	GALINIER	Directeur délégué aux Affaires juridiques, sociales et institutionnelles - FHCM
Suppléant	Simon	GARCIA	ENSAD
Suppléant	Frédéric	GAUDIN	Directeur général CTC
Titulaire	Laurence	GAUDY	AGEFOS
Titulaire	Frédérique	GERARDIN	Déléguée CSF Mode et Luxe
Titulaire	Alain	GERMAIN	CFTC
Titulaire	Isabelle	GINESTET-NAUDIN	Directrice du Pôle des Fonds Sectoriels Bpifrance Mode et Finance
Titulaire	Lydia	GRANDJEAN	Déléguée générale Fédération française des dentelles et broderies
Suppléant	François-Marie	GRAU	Délégué général Fédération française du prêt-à-porter féminin et Co-délégué général UFIHM
Titulaire	Jean-Pierre	GUALINO	Président CTC
Suppléant	Lionel	GUERIN	Délégué général Fédération du prêt-à-porter masculin et Co-délégué général UFIHM
Titulaire	Alexandre	GUILLO	Responsable des Partenariats Filières Bpifrance
Titulaire	Olivier	GUIVARCH	CFDT
Suppléant	Paul	GUYOT-SIONNEST	Direction des Relations Institutionnelles Kering
Titulaire	Arnaud	HAEFELIN	Président Fédération française de la maroquinerie
Titulaire	Daniel	HARARI	Président – LECTRA
Titulaire	Anne	HIDALGO	Maire de Paris
Suppléant	Sophie	HIVERT	Déléguée générale - Fédération Française de la Tannerie Mégisserie - FFTM
Titulaire	Frédéric	HOCQUARD	Adjoint à la Maire de Paris chargé de la vie nocturne et de l'économie culturelle
Titulaire	Philippe	HOUZE	PDG - Galeries Lafayette
Titulaire	Dominique	JACOMET	Directeur IFM

Suppléant	Claire-Line	JUAN	LVMH
Titulaire	Daniel	JUVIN	Président – Grandis
Titulaire	Stéphanie	KUNERT	Université de la mode - Université de Lyon II - Louis Lumière
Suppléant	France	LACOEUILHE	Chargée de mission Habillement et Création de mode DGE
Titulaire	Pauline	LAIGNEAU	Directrice générale – GEMMYO
Titulaire	Pierre-François	LE LOUET	Président Fédération française du prêt-à-porter féminin
Suppléant	Delphine	LE MINTIER	Directeur d'investissements Mode et Luxe Bpifrance Mode et Finance
Titulaire	Karine	LECLERCQ MARGRAFF	Maison du savoir-faire et de la Création
Titulaire	Jacques	LEROUX	Délégué Création mode et luxe - CCIP
Titulaire	Fabrice	LEROY	Chef du bureau Textile, Mode et Luxe - DGE
Titulaire	Jacques-Hervé	LEVY	Directeur général IFTH
Suppléant	Maurizio	LIOTTI	Directeur de production Dior Couture
Suppléant	Catherine	MALINIE	Ministère Education nationale, enseignement supérieur et recherche/DGESIP A/Service stratégie des formations/Dpt Ecoles sup. et enseignement privé
Titulaire	Jacques	MARTIN-LALANDE	Président - Groupement des Façonniers Français Gérant de FLS
Titulaire	Emmanuel	MATHIEU	Directeur de production - Louis Vuitton Malletier
Titulaire	Laurence	MEGARD	Sous-directrice des industries de santé et des biens de consommation
Suppléant	Patrice	MIGNON	Ancien Président Fédération française de la maroquinerie
Titulaire	Claude	MISEREY	Président - Fédération du prêt-à-porter masculin
Titulaire	Pascal	MORAND	Président exécutif - Fédération de la Haute Couture et de la Mode
Titulaire	Vincent	MOULIN WRIGHT	DG France industrie
Suppléant	Pascal	MURGIER	Ministère de la culture et de la communication Direction générale de la création artistique
Titulaire	Amedi	NACER	PDG - Etablissements Thierry et Fonlupt
Suppléant	Françoise	NICOLAS	CTC – Directeur services aux entreprises

Titulaire	Jean-Louis	NIEDERMAIER	Président BOCI
Titulaire	Aurélien	PALIX	Secrétaire général CNI
Titulaire	Claude-Eric	PAQUIN	Président Fédération française de la chaussure
Titulaire	Christian	PARRENIN	Président - SIS (maroquinerie)
Suppléant	Mélanie	PAULI-GEYSSE	Responsable affaires publiques et RSE - Groupe Printemps
Titulaire	Bruno	PAVLOVSKY	Président division mode – Chanel
Suppléant	Pierre	PELARREY	Directeur Général - Printemps
Titulaire	Damien	PELLE	Directeur RSE des Galeries Lafayette administrateur ECO-TLC
Titulaire	Pierre	PELOUZET	Médiateur Inter-entreprises
Titulaire	Régis	PENNEL	Président de l'EXCEPTION (boutique de création)
Titulaire	Yohann	PETIOT	Directeur général - Alliance du commerce
Titulaire	Florence	PHILBERT	Directrice générale - IFCIC
Titulaire	Bernadette	PINET-CUOQ	Présidente exécutive - Union française BJOP
Titulaire	Thierry	PONCET	CTC - Responsable des départements Cuir et Développement Durable
Titulaire	Elisabeth	PONSOLLES des PORTES	Déléguée générale Comité Colbert
Titulaire	Marc	PRADAL	Président UFIMH - Président Kiplay
Titulaire	Rachel-Marie	PRADEILLES-DUVAL	Ministère Education nationale, enseignement supérieur et recherche/DGESIP A/Service stratégie des formations
Titulaire	Maurad	RABHI	CGT
Titulaire	Clarisse	REILLE	Directrice générale – DEFI
Titulaire	Guillaume	ROBIC	Directeur Délégué Développement – FHCM
Titulaire	Nelly	RODI	CCI - Conseiller du Président pour la filière création mode design
Titulaire	Christophe	ROHART	FO cuir et habillement
Titulaire	Didier	ROUX	Président - Francéclat
Titulaire	Xavier	ROYER	Directeur OPCALIA - Textile mode cuir

Titulaire	Béatrice	SALMON	Ministère de la culture et de la communication Direction générale de la création artistique
Titulaire	Nicolas	SANTI WEIL	Président Directeur Général - AMI Paris
Suppléant	Sébastien	SAUNIER	Directeur crédit des entreprises - IFCIC
Suppléant	Edgard	SCHAFFHAUSER	Délégué général - Fédération française de la maroquinerie
Titulaire	Dominique	SEAU	Président - EMINENCE
Titulaire	Karine	SFAR	Déléguée Générale - Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire
Titulaire	Jérôme	SIBILLE	Conseiller du Président pour les affaires juridiques - LVMH
Titulaire	Alain	SOREIL	Directeur - Ecole DUPERRE - Ville de Paris
Titulaire	Rossana	TARI	CFDT
Titulaire	François	TAVERNE	Directeur général Hermès Cuir Précieux Président de Tannerie d'Annonay
Suppléant	Jennifer	THIAULT	Ministère de la culture et de la communication
Titulaire	Emmanuel	TIBLOUX	Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
Suppléant	Alexandre	TIPHAGNE	Directeur de Cabinet de l'adjoint à la Maire de Paris chargé de la vie nocturne et de l'économie culturelle - Hôtel de Ville
Titulaire	Julien	TOGNOLA	Chef du Service de l'Industrie
Titulaire	Sidney	TOLEDANO	Président de Fashion Group
Titulaire	Ralph	TOLEDANO	Président FHCM
Titulaire	Laurent	VANDENBOR	Délégué général Mode Grand'Ouest / OPCALIA
Titulaire	Philippe	VARIN	Vice-président du CNI
Suppléant	Jean-Marc	VIENOT	Directeur général du pôle de compétitivité UP-TEX
Titulaire	Sophie	VIOT COSTER	Au-delà du Cuir
Titulaire	Louis	VOVELLE	Président du pôle de compétitivité TECHTERA (Auvergne - Rhône-Alpes)
Titulaire	Christine	WALTER-BONINI	Directrice générale ESMOD
Titulaire	Jean-Jacques	WEBER	Président Fédération Horlogerie

Liste des acronymes

ADC	Au-Delà du Cuir
BOCI	Chambre syndicale de la bijouterie fantaisie, la bijouterie précieuse et les industries appliquées aux métiers d'art
CESUM	Conférence des écoles supérieures de Mode
CETI	Centre Européen des textiles innovants
CQP	Certificat de Qualification Professionnelles
CNC	Conseil National du Cuir
CNI	Conseil National de l'Industrie
CSR	Combustibles solides de récupération
CTC	Comité Professionnel de Développement Économique Cuir Chaussure Maroquinerie Ganterie
DEFI	Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement
DGE	Direction générale des entreprises
EDEC	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences
ENSAD	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs
FEH	Fédération des Enseignes de l'habillement
FFC	Fédération Française de la Chaussure
FFM	Fédération française de la Maroquinerie
FFPAPF	Fédération du Prêt-à-porter Féminin
FFTM	Fédération Française de la Tannerie Mégisserie
FH	Fédération de l'Horlogerie
FHCM	Fédération de la Haute couture et de la mode
IFCIC	Institut pour le financement du Cinéma et des Industries culturelles
IFM	Institut Français de la Mode
IFTH	Institut français du Textile et de l'Habillement
INMA	Institut national des métiers d'Arts
LEM	Université de Lille - Lille Economics Management
OPCALIA	Organisme paritaire collecteur agréé interprofessionnel
OPCO	Opérateurs de compétences (appelés à remplacer les OPCA)
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
RSE	Responsabilité sociétale des Entreprises
TECHTERA	Pôle de compétitivité textile et matériaux souples
TLC	Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures des ménages
UCV	Union du Grand Commerce de Centre-Ville
UFBJOP	Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres & des Perles
UFIMH	Union Française des Industries Mode & Habillement.
UIT	Union des Industries Textiles
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience professionnelle

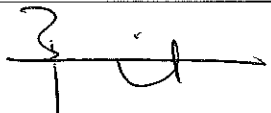
6. SIGNATAIRES :

CONTRAT DE LA FILIERE MODE ET LUXE

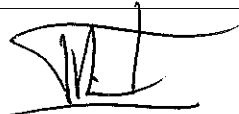
Entre

L'ÉTAT

Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances

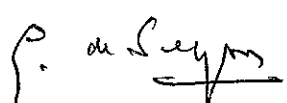
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Le Maire', enclosed within a rectangular box.

Franck Riester, Ministre de la Culture

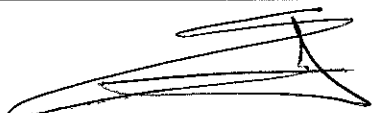
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Riester', enclosed within a rectangular box.

ET LA FILIERE MODE ET LUXE

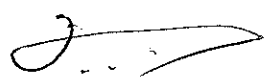
Guillaume de Seynes, Président du Comité Stratégique de filière Mode et Luxe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. de Seynes', enclosed within a rectangular box.

Christophe Rohart pour FO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Rohart', enclosed within a rectangular box.

Olivier Guivarch pour la CFDT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Guivarch', enclosed within a rectangular box.